

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du seize avril deux mille vingt six, sous la présidence de Monsieur Etienne LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, NADAUD-MONTAGNAC, VITTE, MOUTAUD, DUMIGNARD, HIVERT, VIARD, CHERVY CHAIGNEAU, DONY, LAGUIDE, MICHAUD, MATHIEU, LAHIANI, LEPINE, VERGNAUD, HENRIOT, LEROY A., LEROY I., CHATEAU, DEFLANDRE formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Monsieur Jean-Noël PINAUD a donné pouvoir à Madame Patricia MOUTAUD
Monsieur David MADELENAT a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX
Madame Sophie GUERET a donné pouvoir à Madame Mélissa DUMIGNARD
Monsieur Pascal GOULOZELLE a donné pouvoir à Monsieur André LEROY

Monsieur Julien DELANNE est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour du Conseil municipal :

L'ordre du jour, adressé le 16 avril aux membres du Conseil municipal, comporte les points suivants :

1. Approbation du Compte Financier Unique pour le Budget Principal pour l'exercice 2025 et affectation des résultats
2. Approbation du Compte Financier Unique pour le Budget Eau pour l'exercice 2025 et affectation des résultats
3. Approbation du Compte Financier Unique pour le Budget Assainissement pour l'exercice 2025 et affectation des résultats
4. Approbation du Compte Financier Unique pour le Budget Lotissement de la Jérémie 2 pour l'exercice 2025 et affectation des résultats
5. Vote du budget primitif 2026 pour le Budget Principal avec reprise des résultats 2025 après affectation
6. Vote du budget primitif 2026 pour le Budget Eau avec reprise des résultats 2025
7. Vote du budget primitif 2026 pour le Budget Assainissement avec reprise des résultats 2025
8. Vote du budget primitif 2026 pour le Budget Lotissement La Jérémie 2 avec reprise des résultats 2025 après affectation
9. Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026 sur le budget principal
10. Fongibilité des crédits en M49 pour l'année 2026 sur le budget Eau
11. Fongibilité des crédits en M49 pour l'année 2026 sur le budget Assainissement
12. Autorisation de programme et crédits de paiement pour les travaux de réhabilitation de l'école Tristan l'Hermite suite à l'incendie du 23 février 2025
13. Demande de subvention pour l'aménagement du talus de la Sédelle
14. Demande de subvention pour l'acquisition de nouveaux columbariums
15. Subvention Caisse des écoles 2026
16. Convention d'édition d'un plan de ville avec la société AF Communication
17. Acte en la forme administrative
18. Rémunération du placier receveur
19. Délibération portant création d'un emploi d'agent technique polyvalent
20. Délibération portant création d'un emploi de cuisinier à temps complet
21. Elections professionnelles de décembre 2026
22. Composition de la commission Culture – Patrimoine – Cérémonie
23. Désignation des délégués au Syndicat AEP Gartempe Sédelle
24. Convention de prêt de l'exposition « Amédée Couder » à Micro-Folie

25. Désignation d'un représentant de la commune à l'ESCURO – CPIE Pays Creusois

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté par Monsieur LEJEUNE.

⊙ **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 31 mars 2026**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 31 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

Monsieur LEJEUNE :

« Avant de céder la parole à Patrice FILLoux pour l'exposé clair et concis de notre budget 2026 et des documents budgétaires, je souhaiterais dire que c'est un budget que nous avons construit avec toujours plus de sérieux et c'est obligatoire puisque le contexte est toujours plus difficile pour les collectivités en matière de finances locales. J'avais eu l'occasion de le dire lors du débat d'orientations budgétaires mais les choses sont toujours les mêmes. Nous faisons face à un double mouvement d'inflation qui dure et j'oserais même dire aujourd'hui qui galope, en particulier les coûts de l'énergie. Je ne vais pas reprendre ici tout le contexte géopolitique international qui explique cela aujourd'hui mais nous sommes touchés de plein fouet par cette crise une nouvelle fois, après l'avoir été en 2022, ce qui veut dire que, même en faisant de gros efforts et même en réduisant nos consommations, nos coûts continuent d'augmenter, ce qui est difficile et, de la même manière, l'abandon des territoires comme le nôtre de la part du budget de l'Etat qui va croissant, j'ai eu l'occasion de le dire et je le redis encore une fois, les 5 milliards d'économie votés par le Rassemblement national ont fait grand mal aux collectivités dans la dernière loi de finances, nous avons, malgré l'augmentation de la population, une baisse des dotations de manière significative encore cette année, donc plus de dépenses, moins de recettes, la volonté que nous avons de poursuivre la trajectoire de désendettement et de ne pas augmenter la fiscalité locale conduisent à avoir un budget qui est de plus en plus serré. Je l'avais dit aussi, nos résultats en 2025 nous permettent aujourd'hui d'avoir les reins assez solides pour affronter 2026 mais c'est non sans difficultés que nous abordons ce budget. Je remercie l'ensemble des services pour les efforts qui ont été faits en matière de remontées de besoins financiers et d'économies potentielles, merci aussi aux élus qui ont travaillé sur ce budget pour pouvoir vous présenter, ce soir, un budget qui, bien que dans un contexte extrêmement particulier et contraint, est un budget qui reste tourné vers la mission que nous avons et vers le projet que nous comptons mener pour les sostraniennes et les sostraniens avec les priorités que nous avons, ensemble, défini lors de la campagne et le débat d'orientations budgétaires. »

Monsieur LEJEUNE passe ensuite la parole à Monsieur FILLoux.

1. Approbation du Compte Financier Unique du budget principal pour l'exercice 2025 et affectation des résultats

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Monsieur FILLoux :

« Cher(e)s collègues,

Je ne reviens pas sur ce qui vient d'être dit. Vous savez que, désormais, le budget est présenté en format CFU (Compte Financier Unique) et ceci depuis l'année 2023 qui s'inscrivait dans la réforme du Code Général des Collectivités Territoriales. Nous pouvons simplement constater que nous étions en avance puisque nous le faisons depuis 2023 ce n'est devenu obligatoire que sur l'exercice 2026. Bravo aux services déjà d'avoir anticipé ainsi qu'aux élus.

Je tiens à remercier et je m'associe aux remerciements du maire et, je pense, de l'ensemble du conseil municipal, les services municipaux qui accomplissent un travail remarquable au quotidien. Il l'est d'autant plus dans un contexte complexe où l'adaptabilité de nos agents demeure grandement nécessaire, voire imposée.

Merci à Véronique ALONZO pour cet exercice dans le domaine financier, je l'ai déjà dit lors du DOB mais je le redis, à Delphine DELAIDE, DGS, pour la gestion générale des services, à Julien MEYRAT, directeur des services techniques et aux différents responsables de services ainsi qu'à l'ensemble des agents qui assurent, comme je le disais, un travail de grande qualité pour notre ville pour lui garder un attrait, une image fleurie, accueillante, positive et dynamique.

Au niveau des orientations, pour 2026, comme le disait le maire, on s'oriente bien évidemment et on souhaite :

- la maîtrise de l'endettement de la collectivité,*
- la stabilisation des taux d'imposition revenant aux communes*
- le maintien du soutien au monde associatif local*
- ainsi qu'une poursuite de l'investissement local dans la mesure de nos possibilités, en appui au tissu commercial et économique, à l'attractivité et à l'amélioration du cadre de vie ».*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 qui généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote,

- PREND acte de la présentation faite du compte financier unique, qui peut se résumer ainsi :

Exécution fonctionnement

VILLE DE LA SOUTERRAINE - VILLE DE LA SOUTERRAINE - CFU - 2025							II
II - EXECUTION BUDGETAIRE							A2.1
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE							
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (RP - DR - RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	2 226 551,89	1 904 133,21	69 815,00	1 973 948,21	88,65	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 810 000,00	3 809 232,15	0,00	3 809 232,15	99,98	0,00
014	Atténuations de produits	83 800,00	83 494,00	0,00	83 494,00	99,63	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	993 500,00	904 001,25	0,00	904 001,25	90,99	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		7 113 851,89	6 700 860,61	69 815,00	6 770 675,61	95,18	0,00
66	Charges financières	109 000,00	95 582,27	0,00	95 582,27	87,69	0,00
67	Charges spécifiques	5 000,00	2 313,43	0,00	2 313,43	46,27	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (seuils budgétaires)	9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	100,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		7 236 851,89	6 807 756,31	69 815,00	6 877 571,31	95,04	0,00
023	Virement à la section d'investissement	590 000,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	275 000,00	350 196,38	0,00	350 196,38	127,34	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		865 000,00	350 196,38	0,00	350 196,38	40,49	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		8 101 851,89	7 157 952,69	69 815,00	7 227 767,69	89,21	0,00
002	Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		8 101 851,89	7 157 952,69	69 815,00	7 227 767,69		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes de personnel figurent dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des pensions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DR 042 - RI 040 - DR 043 - RI 043

VILLE DE LA SOUTERRAINE - VILLE DE LA SOUTERRAINE - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II

A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	103 300,00	103 667,14	0,00	103 667,14	100,36	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diversos	410 500,00	377 506,64	0,00	377 506,64	91,96	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 375 318,00	1 266 520,76	109 191,00	1 375 711,76	100,03	0,00
731	Fiscalité locale	3 869 000,00	3 912 093,95	0,00	3 912 093,95	101,11	0,00
74	Dotations et participations	1 088 076,00	1 082 889,40	0,00	1 082 889,40	99,52	0,00
75	Autres produits de gestion courante	850 000,00	562 000,82	3 938,00	565 938,82	66,58	0,00
Total des recettes de gestion des services		7 896 194,00	7 304 678,71	113 129,00	7 417 807,71	96,38	0,00
76	Produits financiers	0,00	14,00	0,00	14,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	9 000,00	80 525,63	0,00	80 525,63	894,73	0,00
78	Reprises amort., prov. (semi-budgétaires)	93 000,00	88 000,00	0,00	88 000,00	94,62	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		7 988 194,00	7 473 218,34	113 129,00	7 586 347,34	97,28	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	91 890,00	92 555,79	0,00	92 555,79	100,72	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		91 890,00	92 555,79	0,00	92 555,79	100,72	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		7 890 084,00	7 565 774,13	113 129,00	7 678 903,13	97,32	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	211 767,89					
Total des recettes de la section de fonctionnement		8 101 851,89	7 565 774,13	113 129,00	7 678 903,13		0,00

(1) Recettes justifiées, non liées.

(2) Les comptes 73 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des opérations budgétaires, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

(3) RT 042 - DI 040

Exécution investissement

VILLE DE LA SOUTERRAINE - VILLE DE LA SOUTERRAINE - CFU - 2025					
II – EXECUTION BUDGETAIRE					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					
					II
					A1.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (RP + OM + PAR 4+5)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	32 058,00	22 020,40	68,69	1 440,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	75 935,00	75 934,97	100,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	368 552,00	343 973,28	93,33	4 963,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 135 266,00	284 710,14	25,08	361 554,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 611 811,00	726 638,79	45,08	367 957,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 810,00	1 809,05	99,95	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	586 000,00	583 609,95	99,59	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	587 810,00	585 419,00	99,59	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 198 621,00	1 312 057,79	59,65	367 957,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	91 890,00	92 555,79	100,72	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	86 400,00	36 400,00	42,13	0,00
	Total des dépenses d'ordre en investissement	178 290,00	128 955,79	72,33	0,00
	Total des dépenses d'investissement de l'exercice	2 377 911,00	1 441 013,58	60,60	367 957,00
001	Solde d'exécution négatif reporté	260 134,09			
	Total des dépenses de la section d'investissement	2 638 045,09	1 441 013,58		367 957,00

(1) Dotations, engagements non imputables.

(2) Voir Fretel II C : 1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir Fretel IV B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 - RP 042

(5) DI 041 - RP 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2024

VILLE DE LA SOUTERRAINE - VILLE DE LA SOUTERRAINE - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE						II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE						A1.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (RP + DM + RAR (a-1))	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	661 117,00	231 895,82	35,08	361 788,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00	350 000,00	70,00	150 000,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	50 000,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	385 528,09	385 883,80	97,56	0,00	
18	Cycle de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	80 000,00	0,00	0,00	0,00	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles d'investissement		1 686 645,09	967 779,62	57,38	511 788,00	
027	Virement de la section de fonctionnement (3)	590 000,00				
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	275 000,00	350 196,38	127,34	0,00	
041	Opérations paramétrables (7)	86 400,00	36 400,00	42,13	0,00	
Total des recettes d'ordre en investissement		951 400,00	386 596,38	40,63	0,00	
Total des recettes d'investissement de l'exercice		2 638 045,09	1 354 376,00	51,34	511 788,00	
001	Solde d'exécution positif reporté	0,00				
Total des recettes de la section d'investissement		2 638 045,09	1 354 376,00		511 788,00	

(1) Recettes justifiées non versées.

(2) Voir l'annexe IV 8.5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire : crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'immobilisation de titres (contrats, sans réalisation).

(4) 01 040 - RP 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 58 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des produits budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 182 (cf. chapitre 024 - produit des émissions d'immobilisations).

(7) 01 041 - RP 047

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globale qui recule le 204 et le 224.

VILLE DE LA SOUTERRAINE - VILLE DE LA SOUTERRAINE - CFU - 2025									
I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES								I	
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE								B1	
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N									
					Investissement	Fonctionnement	Total cumulé		
Recettes	Prévision budgétaire totale	A			2 638 045,09	7 890 084,00	10 528 129,09		
	Recettes réalisées (1)	B			1 354 376,00	7 678 903,13	9 033 279,13		
	Restes à réaliser	C			511 788,00	0,00	511 788,00		
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D			2 377 911,00	8 101 851,89	10 479 762,89		
	Dépenses réalisées (1)	E			1 441 013,58	7 227 767,69	8 668 781,27		
	Restes à réaliser	F			367 957,00	0,00	367 957,00		
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E			-86 637,58	451 135,44	364 497,86		
	Résultats antérieurs reportés	H			-260 134,09	211 767,89	-48 366,20		
	Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	G + H			-346 771,67	662 903,33	316 131,66		
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F			143 831,00	0,00	143 831,00		
	Excédent /déficit	G + H + I			-202 940,67	662 903,33	459 962,66		
	Résultat cumulé								

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Tableau affectation des résultats

AFFECTATION DES RESULTATS			
RESULTAT 2025			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté 2024	211 767,89 €	Résultat antérieur reporté 2024	- 260 134,09 €
Résultat de l'exercice 2025	451 135,44 €	Résultat de l'exercice 2025	- 86 637,58 €
Solde d'exécution cumulé 2025	662 903,33 €	Solde d'exécution cumulé 001 reporté au BP 2026	- 346 771,67 €
		Reste à réaliser 31.12.2025	
		Dépenses	367 957,00 €
		Recettes	511 788,00 €
		Solde	143 831,00 €
TOTAL A AFFECTER	662 903,33 €	BESOIN DE FINANCEMENT	- 202 940,67 €

Propose d'affecter les résultats cumulés comme suit :

- 1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : **202 940,67 €**
(crédit au compte 1068 au BS 2026)
- 2°) Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BS 2026 fonctionnement : **459 962,66 €**
(ligne 002 - report à nouveau)
- 3°) Solde d'exécution cumulé à reporter au BS 2026
(ligne 001- déficit d'exécution) **- 346 771,67 €**

Nombre de membres en exercice	: 27	Votes pour	: 26
Nombre de membres présents et représentés	: 22 + 4	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 26	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption ☒ Rejet ☐

2. Approbation du Compte Financier Unique du budget Eau pour l'exercice 2025 et affectation des résultats

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 qui généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le maire se retire et ne prend pas part au vote

- PREND acte de la présentation faite du compte financier unique, qui peut se résumer ainsi :

Exécution Fonctionnement

SERVICE DES EAUX - SERVICE DES EAUX - CFU - 2026

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE							II
DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE							A1.1
DÉPENSES D'EXPLOITATION							
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	57 563,68	9 962,87	0,00	9 962,87	17,28	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	16 000,00	15 875,87	0,00	15 875,87	99,22	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,33	0,00	0,33	0,03	0,00
Total des dépenses de gestion courante		74 563,68	25 839,07	0,00	25 839,07	34,61	0,00
Chapitre 66	Charges financières	16 000,00	11 706,44	0,00	11 706,44	73,17	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imputées	2 000,00					
Total des dépenses réelles d'exploitation		94 563,68	37 545,51	0,00	37 545,51	39,66	0,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	250 000,00					
Chapitre 042	Opérations ordre transfert entre sections (3)	50 000,00	44 203,57	0,00	44 203,57	88,41	0,00
Chapitre 043	Opérations ordre intérieur de la section (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		300 000,00	44 203,57	0,00	44 203,57	14,73	0,00
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		394 563,68	81 749,08	0,00	81 749,08	20,71	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		0,00					
Total des dépenses de la section d'exploitation		394 563,68	81 749,08	0,00	81 749,08		0,00

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) ce chapitre n'existe plus en M40

(3) D2 - R0 D40 - D2 D43 - R1 D43

SERVICE DES EAUX - SERVICE DES EAUX - CFU - 2026

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
RECETTES D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE						A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	170 000,00	62 319,44	99 000,00	161 319,44	94,89	0,00
Total des recettes de gestion courante		170 000,00	62 319,44	99 000,00	161 319,44	94,89	0,00
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		170 000,00	62 319,44	99 000,00	161 319,44	94,89	0,00
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	7 125,00	7 122,42	0,00	7 122,42	99,96	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		7 125,00	7 122,42	0,00	7 122,42	99,96	0,00
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		177 125,00	69 441,86	99 000,00	168 441,86	95,10	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		217 534,68					
Total des recettes de la section d'exploitation		394 659,68	69 441,86	99 000,00	168 441,86		0,00

(1) recettes punitives non 99,99%

(2) de chapitre 0010 uniquement en M1, M41 et M43

(3) 042 - 043

Exécution Investissement

SERVICE DES EAUX - SERVICE DES EAUX - CFU - 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	37 050,00	28 440,00	79,46	4 610,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	20 000,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	487 527,44	194 605,03	39,92	60 127,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	544 577,44	224 045,03	41,14	64 537,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	30 000,00	26 424,35	88,08	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison "affecteur" (BA, régies) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat ⁴ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	30 000,00	26 424,35	88,08	0,00
	Total Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	574 577,44	250 469,38	43,59	64 537,00
Chapitre 040	Opérat ⁵ ordre transfert entre sections (5)	7 125,00	7 122,42	99,96	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	50 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	57 125,00	7 122,42	12,47	0,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	631 702,44	257 591,80	40,78	64 537,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	167 293,17			
	TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	798 995,61	257 591,80		64 537,00

(1) Dépenses antérieures non mandatées

(2) voir article 14-37 pour le détail des opérations d'équipement

(3) A savoir uniquement les dépenses lorsque la régie effectue une dotation versée en espèces au profit d'un service public, non par mandat qu'elle émet

(4) voir l'article 14-38 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(5) Cf 040 - Rd 041

(6) Cf 041 - Rd 041

SERVICE DES EAUX - SERVICE DES EAUX - C.F.U. - 2026

II - EXECUTION BUDGÉTAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Tires émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	398 996,00	395 496,08	99,12	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,61	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	50 000,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 19	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison "affectat" (BA, régie)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat ³ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,80	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		448 996,61	395 496,08	88,08	0,00
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (4)	750 000,00			
Chapitre 040	Opérat ⁵ ordre transfert entre sections (5)	50 000,00	44 203,67	88,41	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	50 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		850 000,00	44 203,67	5,20	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		798 996,61	439 699,65	55,03	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00			
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		798 996,61	439 699,65		0,00

(1) nouvelles prévisions non (6) (6)
(2) A savoir uniquement les recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de la collectivité de rattachement.
(3) voir l'annexe IV 05 pour le détail des opérations pour compte de tiers
(4) pour imputer les crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'opérations de tiers (opération, sans réalisation)
(5) De 040 - 041 - 042
(6) De 041 - 042 - 043

SERVICE DES EAUX - SERVICE DES EAUX - CFU - 2025

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Provision budgétaire totale	A	790 995,61	177 126,00	978 120,61
	Recettes réalisées (1)	B	439 699,85	108 441,06	548 140,91
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
	Autorisation budgétaire totale	D	831 702,44	294 662,68	1 026 365,12
Dépenses	Dépenses réalisées (1)	E	257 591,80	81 749,08	339 340,88
	Restes à réaliser	F	64 637,00	0,00	64 637,00
	Solde des réalisations de l'exercice (1/1)	G = B - E	182 107,85	86 692,78	268 800,63
	Résultats antérieurs reportés	H	-187 293,17	217 538,68	50 245,51
Différence entre les totaux et les mandats	Solde (impasse) cumulé ou résultat de clôture (expatriation)	G + H	14 814,68	304 231,46	319 046,14
	Dépendance à réaliser (1/1)	I = C - F	-64 637,00	0,00	-64 637,00
	Résultat cumulé	G + H + I	-49 722,32	304 231,46	254 509,14

(17) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations d'ordre

Tableau affectation des résultats

AFFECTATION BUDGET EAU RESULTAT 2025

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté 2024	217 538,68 €	Résultat antérieur reporté 2024 -	167 293,17 €
Résultat de l'exercice 2025	86 692,78 €	Résultat de l'exercice 2025	182 107,85 €
Solde d'exécution cumulé	304 231,46 €	Solde d'exécution cumulé 001	14 814,68 €
		Reste à réaliser 31.12.2025	
		Dépenses	64 537,00 €
		Recettes	- €
		Solde	- 64 537,00 €
TOTAL A AFFECTER	304 231,46 €	RÉSULTAT	- 49 722,32 €

Propose d'affecter les résultats cumulés comme suit :

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit au compte 1068 au BP 2026)	49 722,32 €
2°) Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2026 (ligne 002 - report à nouveau)	254 509,14 €

Nombre de membres en exercice	: 27	Votes pour	: 26
Nombre de membres présents et représentés	: 22 + 4	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 26	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption ☒ Rejet ☐

3. Approbation du Compte Financier Unique du budget Assainissement pour l'exercice 2025 et affectation des résultats

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 qui généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote,

- PREND acte de la présentation faite du compte financier unique qui peut se résumer ainsi :

Exécution Fonctionnement

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - CFU - 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II	
DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE						A1.1	
DÉPENSES D'EXPLOITATION							
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	306 119,13	256 181,66	15 500,00	271 681,66	88,75	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	130 000,00	129 525,80	0,00	129 525,80	99,64	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		443 119,13	385 707,46	15 500,00	401 207,46	90,54	0,00
Chapitre 66	Charges financières	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	500,00					
Total des dépenses réelles d'exploitation		458 619,13	385 707,46	15 500,00	401 207,46	87,48	0,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	227 000,00					
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	138 045,00	137 797,66	0,00	137 797,66	99,82	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		365 045,00	137 797,66	0,00	137 797,66	37,75	0,00
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		823 664,13	523 505,12	15 500,00	539 005,12	65,44	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		0,00					
Total des dépenses de la section d'exploitation		823 664,13	523 505,12	15 500,00	539 005,12		0,00

(1) dépenses engagées non mandatées.

(2) ce chapitre n'existe pas en M49

(3) DE 042 = RI 040 - DE 043 = RE 043

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - CFU - 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
RECETTES D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	400 245,00	292 041,57	236 000,00	528 041,57	131,93	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	20 000,00	23 868,99	0,00	23 868,99	119,34	0,00
Total des recettes de gestion courante		420 245,00	315 910,56	236 000,00	551 910,56	131,33	0,00
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	205,99	0,00	205,99	0,00	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		420 245,00	316 116,55	236 000,00	552 116,55	131,38	0,00
Chapitre 042	Opérat* ordre transfert entre sections (3)	25 504,00	25 503,63	0,00	25 503,63	100,00	0,00
Chapitre 043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		25 504,00	25 503,63	0,00	25 503,63	100,00	0,00
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		445 749,00	341 620,18	236 000,00	577 620,18	128,58	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		377 915,13					
Total des recettes de la section d'exploitation		823 664,13	341 620,18	236 000,00	577 620,18		0,00

(1) recettes justifiées non en cas

(2) ce chapitre existe uniquement en MA, M41 et M43

(3) RE 042 - DI 040

Exécution Investissement

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - CFU - 2026

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	30 000,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	199 655,00	101 549,90	50,86	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	623 796,41	174 825,43	28,03	282 296,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	853 451,41	276 375,33	32,38	282 296,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison "affectat" (B.A. règle) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 070	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	853 451,41	276 375,33	32,38	282 296,00
Chapitre 040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (5)	25 504,00	25 503,63	100,00	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	50 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	75 504,00	25 503,63	33,78	0,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	928 955,41	301 878,96	32,50	282 296,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00			
	TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	928 955,41	301 878,96		282 296,00

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) voir l'annexé 1-01 pour le détail des opérations d'équipement

(3) A savoir uniquement, les dépenses, lorsque le régime effectuel une déviation entraînant des dépenses au profit d'un service public non prévu, versée par le service

(4) voir l'annexé 1-02 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(5) (1) 040 = 40, 041

(6) (1) 041 = 40, 041

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - CFU - 2026

II - EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Previsions (a)	Réalisations Tires émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	182 238,00	104 341,65	57,26	87 964,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	50 000,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison "affectat" (BA, région)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		232 238,00	104 341,65	44,93	87 964,00
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (4)	227 000,00			
Chapitre 040	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	138 045,00	137 797,66	99,82	0,00
Chapitre 041	Opérations permises (6)	50 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		415 045,00	137 797,66	33,20	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		647 283,00	242 139,31	37,41	87 964,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		281 672,41			
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		929 956,41	242 139,31		87 964,00

(1) résultats positifs non négligeables
(2) A servir uniquement en recettes, la section de service non personnalisée reçoit une dotation en espèces de la part de la collectivité de rattachement
(3) voir l'annexe IV-B3 pour le détail des opérations pour compte de tiers
(4) pour mémoire, crédits autorisés du budget mais qui forment pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation)
(5) Cf 040 + 041
(6) Cf 041 + 042

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
		Investissement	Exploitation	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A 647 283,00	446 749,00	1 093 032,00	
	Recettes réalisées (1)	B 242 139,31	577 620,18	819 759,49	
	Restes à réaliser	C 87 984,00	0,00	87 984,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D 920 955,41	823 644,13	1 752 619,54	
	Dépenses réalisées (1)	E 301 878,96	539 005,12	840 884,08	
	Restes à réaliser	F 282 295,00	0,00	282 295,00	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E -59 739,65	38 615,06	-21 124,59	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H 281 672,41	377 915,13	659 587,54	
Solde (investissement) ou résultat de culture (exploitation)	Excédent déficit	G + H 221 932,76	416 530,19	638 462,95	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F -194 331,00	0,00	-194 331,00	
Résultat cumulé	Excédent déficit	G + H + I 27 601,76	416 530,19	444 131,95	

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Tableau affectation des résultats

AFFECTATION BUDGET ASSAINISSEMENT RESULTAT 2025

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté 2024	377 915,13 €	Résultat antérieur reporté 2024	281 672,41 €
Résultat de l'exercice 2025	38 615,06 €	Résultat de l'exercice 2025	- 59 739,65 €
Solde d'exécution cumulé 2025	416 530,19 €	Solde d'exécution cumulé (report au 001 2026)	221 932,76 €
		Reste à réaliser 31.12.2025	
		Dépenses	282 295,00 €
		Recettes	87 964,00 €
		Solde	- 194 331,00 €
TOTAL A AFFECTER	416 530,19 €	RÉSULTAT	27 601,76 €

Le maire propose d'affecter les résultats cumulés comme suit :

- 1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0
(crédit au compte 1068 au BP 2025)
- 2°) Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2026 416 530,19 €

Nombre de membres en exercice	: 27	Votes pour	: 26
Nombre de membres présents et représentés	: 22 + 4	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 26	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption ☒ Rejet ☐

4. Approbation du Compte Financier Unique du budget du lotissement de la Jéraphie 2 pour l'exercice 2025

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLOUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 qui généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote,

- PREND acte de la présentation faite du compte financier unique, qui peut se résumer ainsi :

Exécution fonctionnement

LOTISSEMENT JERAPHE 2 - LOTISSEMENT JERAPHE 2 - CFU - 2025

II - EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE							A2.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP - CR - MAR N 1)	Réalisations Montants émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	4 018,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupements élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		4 018,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions dépréciations (semi budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et imputées		4 018,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Virement à la section d'investissement	0,00					
042	Opérations ordre transfert entre sections (2)	145 113,98	145 113,98	0,00	145 113,98	100,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		145 113,98	145 113,98	0,00	145 113,98	100,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		149 132,80	145 113,98	0,00	145 113,98	97,31	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		149 132,80	145 113,98	0,00	145 113,98		0,00

LOTISSEMENT JERAPHE 2 - LOTISSEMENT JERAPHE 2 - CFU - 2025

II - EXECUTION BUDGETAIRE							II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE							A2.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP - CR - MAR N 1)	Réalisations Taxes émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	ADA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciation, prov. (semi budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et imputées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transfert entre sections (2)	145 113,98	145 113,98	0,00	145 113,98	100,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		145 113,98	145 113,98	0,00	145 113,98	100,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		145 113,98	145 113,98	0,00	145 113,98	100,00	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		4 018,82					
Total des recettes de la section de fonctionnement		149 132,80	145 113,98	0,00	145 113,98		0,00

(1) Réévalué, actualisé (N-1/N)

(2) Les opérations de transfert figurent dans le détail du chapitre N 14 (sauf 1401) (3) après avoir été régularisées, actualisées, conformément aux dépenses, régularisées de prévisions, actualisées

(3) BP 042 - 20 040

Exécution investissement

LOTISSEMENT JERAPHIE 2 - LOTISSEMENT JERAPHIE 2 - CFU - 2026

II - EXECUTION BUDGETAIRE					II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					A1.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (pp - pp - RAR 9-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1618 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (RA régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	145 113,98	145 113,98	100,00	0,00
041	Opérations budgétaires (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		145 113,98	145 113,98	100,00	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		145 113,98	145 113,98	100,00	0,00
001 Solde d'exécution négatif reporté		145 113,98			
Total des dépenses de la section d'investissement		290 227,96	145 113,98		0,00

(1) Opérations engagées non mobilisées.

(2) Voir l'annexe 10-1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'annexe 10-2 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) pp - pp - pp - pp

(5) pp - pp - pp - pp

(6) La chapitre 204 est un chapitre généralisé qui inclut le 204 et le 224.

LOTISSEMENT JERAPHIE 2 - LOTISSEMENT JERAPHIE 2 - CFU - 2026

II - EXECUTION BUDGETAIRE					II
RECETTES D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					A1.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (pp - pp - RAR 9-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	145 113,98	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (RA régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		145 113,98	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	145 113,98	145 113,98	100,00	0,00
041	Opérations budgétaires (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		145 113,98	145 113,98	100,00	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		290 227,96	145 113,98	50,00	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes de la section d'investissement		290 227,96	145 113,98		0,00

(1) Recettes non mobilisées pour tiers.

(2) Voir l'annexe 10-3 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, virement budgétaire au budget pour le service de l'urbanisme de la ville de La Souterraine.

(4) pp - pp - pp - pp

(5) pp - pp - pp - pp

(6) Les comptes 16, 20, 21, 22, 23 et 27 sont affectés au détail des opérations et les autres sont affectés au détail des opérations budgétaires et des opérations financières et des opérations financières.

(7) Aucune opération budgétaire ne doit figurer à l'article 162 (5) chapitre 204 - produit des cessions d'immobilisations.

(8) pp - pp - pp - pp

(9) La chapitre 204 est un chapitre généralisé qui inclut le 204 et le 224.

LOTISSEMENT JERAPHIE 2 - LOTISSEMENT JERAPHIE 2 - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	
	I
	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
		Investissement	Fonctionnement		Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	290 227,96	145 113,98	435 341,94
	Recettes réalisées (1)	B	145 113,96	145 113,98	290 227,96
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	145 113,98	149 132,60	294 246,58
	Dépenses réalisées (1)	E	145 113,96	145 113,96	290 227,96
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les bords et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	145 113,98	4 018,62	141 095,36
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent (déficit)	G + H	145 113,96	4 018,62	141 095,36
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent (déficit)	G + H + I	145 113,96	4 018,62	141 095,36

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées cumulent les réalisations réelles et les opérations d'ordre.

Nombre de membres en exercice	: 27	Votes pour	: 26
Nombre de membres présents et représentés	: 22 + 4	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 26	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption ☒ Rejet ☐

5. Vote du budget primitif 2026 pour le budget principal avec reprise des résultats 2025 après affectation

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLOUX

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M57, et après en avoir débattu lors du débat d'orientations budgétaires du 14 avril 2026, le budget primitif est voté par chapitre avec une fongibilité des crédits de 7,5% en fonctionnement et en investissement.

Le budget primitif est présenté avec l'affectation des résultats 2025 ; il s'équilibre comme le présente les documents suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	CFU 2024	BP+BS+DM 2025	CFU 2025	BP 2026
011: dépenses générales (fournitures, entretien, réparations...) <i>dont travaux, huissier, expert sinistre TLH</i>	2 070 386,77	2 226 551,89	1 973 948,21	2 254 144,66
012: dépenses de personnel	3 671 102,48	3 810 000,00	3 809 232,15	3 950 000,00
014 : att. produits (jeunes agri+fpic)	77 852,00	83 800,00	83 494,00	85 500,00
		0,00		
		0,00		
65: autres charges de gestion	976 444,13	993 500,00	904 001,25	1 060 000,00
		0,00		
66: charges financières	105 638,38	109 000,00	95 582,27	105 000,00
67: charges exceptionnelles	2 370,60	5 000,00	2 313,43	5 000,00
68 : provisions	31 000,00	9 000,00	9 000,00	31 500,00
		0,00		
TOTAL DEPENSES REELLES	6 934 794,36	7 236 851,89	6 877 571,31	7 491 144,66
023: virement à l'invest.		590 000,00		870 000,00
042/675 et 6761: immo cédées		0,00	80 940,13	
042/6811 Dotation aux amortissements	270 225,95	275 000,00	269 256,25	275 000,00
042/6812 Charges à répartir		0,00		
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	270 225,95	865 000,00	350 196,38	1 145 000,00
	7 205 020,31	8 101 851,89	7 227 767,69	8 636 144,66
RESULTAT REPORTE				
TOTAL	7 205 020,31	8 101 851,89	7 227 767,69	8 636 144,66

chapitre 65	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025	BP2026
Contingent incendie	208 972,11	214 140,93	214 140,93	216 389,00
Voirie rurale	40 680,00	50 000,00	6 496,91	70 000,00
Caisse des écoles	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
CCAS	150 000,00	150 000,00	150 000,00	180 000,00
Sub aux associations 65748	249 480,00	270 000,00	282 614,00	285 000,00
Sub MEF 65748	33 500,00	supp		
Sub aux commerces 65742	45 231,50	45 000,00	29 895,72	40 000,00
sous total	328 211,50	315 000,00	312 509,72	325 000,00
valorisation subvention en nature	729 677,00		885 373,00	

Recettes	CFU 2024	BP+BS+DM 2025	CFU 2025	BP 2026
013 : atténuation de charges	85 967,74	103 300,00	103 667,14	22 000,00
70 : produits du domaine	383 631,23	410 500,00	377 506,64	382 200,00
73 : impôts	1 378 851,00	1 375 318,00	1 375 711,76	1 370 000,00
731 : Fiscalité locale	3 829 591,10	3 869 000,00	3 912 093,95	3 974 500,00
74 : dotations et subv	1 114 758,49	1 088 076,00	1 082 889,40	1 013 362,00
75 : autres produits (location des immeubles) dont remboursement sinistre TLH 800 000 €	473 408,70	850 000,00	565 938,82	1 340 000,00
76 : produits financiers	15,00	0,00	14,00	0,00
77 : produits exceptionnels	2 334,57	9 000,00	252,63	0,00
77 : Ventes		0,00	80 273,00	0,00
78 : Reprises sur provisions		93 000,00	88 000,00	5 000,00
TOTAL RECETTES REELLES	7 268 557,83	7 798 194,00	7 586 347,34	8 107 062,00
042/722: travaux en régie	9 935,31	27 044,00	27 043,76	20 000,00
042 : moins value cessions		0,00	667,13	
042/77681 neutralisation amort	33 626,82	33 406,00	33 405,90	33 185,00
042/777 sub inv transférées	33 115,00	31 440,00	31 439,00	15 935,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	76 677,13	91 890,00	92 555,79	69 120,00
	7 345 234,96	7 890 084,00	7 678 903,13	8 176 182,00
RESULTAT REPORTE (002)		211 767,89		459 962,66
TOTAL	7 345 234,96	8 101 851,89	7 678 903,13	8 636 144,66

INVESTISSEMENT

DEPENSES		CFU 2024	BP+RAR+BS+DM 2025	CFU 2025	RAR 2025	BP 2026
0010F	déficit d'exécution		260 134,09			346 771,67
			-			
			-			
10226	Taxe aménagement		1 810,00	1 809,05		
16 OF	remboursement emprunts	572 697,81	585 000,00	583 609,95		585 000,00
165	cautions	403,59	1 000,00			1 000,00
20	imm., incorporelles	52 020,35	32 058,00	22 020,40	1 440,00	17 000,00
204	sub. d'équipement versées	33 405,90	75 935,00	33 184,97		32 965,00
21	matériel, mobilier et terrains	76 814,47	368 552,00	343 973,28	4 963,00	102 376,00
23/2312	travaux terrains et voirie	388 608,81	192 764,00	73 416,32	63 281,00	374 524,00
23/2313	travaux bâtiments	300 246,73	673 789,00	123 789,07	196 197,00	565 326,00
23/2315	travaux réseaux (électriques)	84 828,45	99 213,00	63 605,49	16 016,00	44 939,00
23/2316	Restau bien historique et culturel	5 087,00	119 500,00	23 899,26	86 060,00	30 000,00
23/2324	subv équipement en cours		-	42 750,00		42 750,00
236	constitution avance marchés		50 000,00	-		50 000,00
25	Participations et créances		-			
27	Autres immobilisations		-			
	TOTAL écritures réelles		2 459 755,09	1 312 057,79	367 957,00	2 192 651,67
040/231	travaux en régie	9 935,31	27 044,00	27 043,76		20 000,00
040/4611	charges à étaler		-			
040 OF	déclt sur immo.(-value)		-	667,13		
040/138	subvention transférée	33 115,00	31 440,00	31 439,00		15 935,00
040/198	neutralisation amort	33 626,82	33 406,00	33 405,90		33 185,00
	TOTAL écritures ordres		91 890,00	92 555,79	-	69 120,00
041 OF	remboursement avances		86 400,00	36 400,00		50 000,00
	TOTAL écritures pétrizoetales		86 400,00	36 400,00		
	TOTAL	1 590 790,24	2 638 045,09	1 441 013,58	367 957,00	2 261 771,67
	TOTAL GENERAL					2 629 728,67

RECETTES						
		CFU 2024	BP+RAR+ BS 2025	CFU 2025	RAR 2025	BP 2026
0010CF	excédent					
1066CF	affectation en réserve	232 590,71	240 528,09	240 528,09		202 940,67
10222 CF	activa	209 883,28	150 000,00	139 245,38		100 000,00
10225	Taxe aménagement	6 376,48	5 000,00	6 110,33		5 000,00
			-			
163	Cautions		-			
16	emprunt	550 000,00	500 000,00	350 000,00	150 000,00	500 000,00
			-			
024	Cession immobilisations		80 000,00			
13	Fonds de concours		80 000,00		79 934,00	
13	subventions participations	606 050,44	581 117,00	231 895,82	281 854,00	65 000,00
21	remboursement		-			
23	Immobilisations en cours		-			
238	constitution avances marchés		50 000,00			50 000,00
26						
27						
	TOTAL écritures réelles		1 686 645,09	967 779,62	511 788,00	922 940,67
021 CF	prélèvement		590 000,00	-		870 000,00
040CF	amortissements	270 225,95	275 000,00	269 256,25		275 000,00
0404816	charges à élargir					
040 CF	sortie de patrimoine			44 947,65		
040 CF 192	diff sur immo (+value)			35 992,48		
	TOTAL écritures ordres		865 000,00	350 196,38	-	1 145 000,00
041238	remboursement Avance		86 400,00	36 400,00		50 000,00
	TOTAL écritures patrimoniales		86 400,00	36 400,00	-	50 000,00
	TOTAL	1 875 126,86	2 638 045,09	1 354 376,00	511 788,00	2 117 940,67
	TOTAL GENERAL	1 875 126,86				2 629 728,67

Madame LEROY :

« Le budget que vous nous présentez nous amène à quelques réflexions. Comme nous avons pu le dire lors du débat d'orientations budgétaires, les dépenses de fonctionnement continuent d'augmenter parmi lesquelles la masse salariale de près de 4 % qui, effectivement, peut s'expliquer par la hausse des charges mais pas que. Le non-remplacement des départs en retraite, la polyvalence des personnels dans les services afin d'éviter les embauches de remplacement tant que faire se peut, la mutualisation, par exemple, mérite d'être étudiés, voire mis en place.

Parmi les charges de gestion, nous retrouvons pour 2025 282 600 € de subventions aux associations auxquelles il faut ajouter 885 373 € de subventions en nature pour ces mêmes associations, ce qui représente un total de 1 167 900 €. Cela représente tout de même près de 200 000 € de plus par rapport à 2024 et, avec une prévision toujours à la hausse pour 2026.

Tout comme vous, nous soutenons les associations qui, pour beaucoup d'entre elles, font rayonner notre cité. Mais, lorsque les chiffres atteignent de telles proportions, nous ne pouvons pas penser que la situation soit durable. Les montants alloués aux associations sont, à quelque chose près, identiques aux investissements que nous sommes en mesure d'inscrire pour notre commune en 2026 soit 1 259 800 € et 1 170 000 € au profit des associations. Cela nous interroge. Notre capacité à financer les investissements est très dégradée... mais ça, nous l'avons déjà dit.

Au sujet des subventions aux associations 2026, quand allons-nous avoir le détail ?

Les recettes de fonctionnement sont en légère hausse, nous notons qu'il est inscrit au chapitre 75, 800 000 € de recettes pour Tristan l'Hermite suite à l'incendie. A ce sujet, pouvez-vous nous expliquer pourquoi 800 000 € sont inscrits en recette de fonctionnement pour 2026 alors que les 410 000 € de travaux le sont en dépenses d'investissement ? 190 000 € seront inscrits au budget 2027 (délibération n°12 à venir) ce qui représente 600 000 € ; à quoi correspond la différence de 200 000 € et surtout pourquoi affecter la totalité des recettes 800 000 € sur le budget 2026, entre 410 000 € de travaux et 800 000 €

de recettes, il y a une différence, tout de même, de 390 000 €. Les recettes sont en fonctionnement et les dépenses sont en investissement ?

Des économies peuvent être réalisées. Nous pensons que le travail en régie devrait être sollicité plus souvent. Nous avons la chance d'avoir des personnels qualifiés en quantité suffisante et du matériel approprié qui nous permettrait de réduire nos factures de façon significative. Pour une commune de notre taille, la flotte de véhicules, d'engins de travaux est démesurée. Encore une fois, la mutualisation de certains de ces équipements avec la com-com semblerait nécessaire.

Concernant l'éclairage public, même si, comme vous l'avez affirmé lors du débat d'orientations budgétaires, le changement total coûterait 9 millions d'euros, ce n'est que le manque d'anticipation qui fait que nous en sommes là aujourd'hui. Avec un plan pluriannuel dédié et décidé lors de votre précédente mandature, nous serions aujourd'hui sur le point de voir la fin des travaux dans les 3 prochaines années ; 9 millions d'euros sur 10 ans subventionnés à 80 % soit 7,2 millions donne un reste à charge pour la commune de 1,8 million soit 180 000 euros par an sur 10 ans. Il est aujourd'hui urgent d'agir.

Dans les investissements 2026, toujours pas de ligne sur l'îlot de la gare qui, pourtant, rappelons-le, donne une triste image aux plus de 220 000 voyageurs qui transitent par La Souterraine.

D'autres exemples sont encore très nombreux, isolation de nos bâtiments, photovoltaïque là où c'est possible, récupérateurs d'eau de grande capacité, etc...

Vous l'aurez compris, la gestion que vous perdurez à appliquer n'est pas celle que nous aurions choisie.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre le budget. »

Monsieur LEJEUNE :

« Quelques éléments sur ce que vous venez de dire, en continuité avec vos propos que l'on a pu entendre dans cette enceinte avant, c'est logique avec quelques petits éléments qui reviennent à chaque fois. Je vais essayer de les expliquer.

Sur la question de la hausse des dépenses de fonctionnement : il y a deux choses qui l'expliquent, l'inflation ; on fait de gros efforts sur nos consommations, notamment d'énergie mais, malheureusement, plus on fait d'efforts et plus cela coûte cher parce que le prix augmente plus que les efforts que nous faisons.

Sur le personnel : On peut toujours dire qu'il y a trop de personnel. Je trouve que l'on a perdu beaucoup d'agents ces dernières années dans les collectivités, principalement dans la nôtre, dans nos services et qu'aujourd'hui, on est plutôt à essayer de courir après la pénurie de personnel. Il faudra nous expliquer, peut-être, parce que c'est bien d'avoir des pistes mais il faut aussi savoir préciser les choses. Quels sont les postes ou les services dans lesquels vous entendriez supprimer des postes. »

Madame LEROY :

« Non, non, on ne parle pas de suppression de postes. »

Monsieur LEJEUNE :

« Non remplacement pour départ en retraite, cela veut dire que l'on supprime un poste. Si vous avez 10 agents, qu'il y en a 2 qui partent à la retraite et que vous n'en avez plus que 8, vous avez supprimé 2 postes. Et d'ailleurs, dans la fonction publique, vous aurez bien supprimé 2 postes car, dans le tableau des effectifs, vous aurez supprimé 2 emplois.

Même chose pour la mutualisation : on mutualise quoi et avec qui ?

Sur la question des véhicules, je sais qu'en ce moment, on l'entend un peu partout, il n'y a pas pléthore de véhicules dans nos services, au contraire même, on en manque parce que, malheureusement, vous le savez, on s'en est fait piquer quelques-uns sur 2023/2024 et on ne les a pas tous remplacés. On est

plutôt, aujourd'hui, à partager, parfois, entre services qui n'ont rien à voir des véhicules. Quant à la mutualisation avec la com-com, il va falloir m'expliquer lesquels parce que, en fait, il n'y a aucun véhicule technique à la com-com, il n'y a pas de service technique à la com-com. Il n'y a pas de tractopelle à la com-com, il y a juste 4 véhicules (deux 208 et deux modus) et un minibus. Lorsque l'on veut parler mutualisation, je sais que c'est la lubie de certains qui étaient là avant, il faut savoir de quoi on parle et savoir proposer des choses. Vous avez des agglomérations qui ont des compétences en matière de travaux, notamment de voirie et là, cela peut être intéressant de mutualiser du matériel parce qu'on a la voirie municipale, la voirie urbaine qui peut faire l'objet de mutualisation de matériel et de personnel. Ce n'est pas le cas chez nous puisque l'intégralité de la compétence est exercée par la commune avec une petite partie par EVOLIS 23. Par conséquent, la communauté de communes n'a aucune compétence en matière de voirie, en matière de travaux et donc n'a pas de service dédié.

Sur la question des associations : c'est la première année et les choses ne sont pas forcément très claires pour tout le monde dans la lecture des documents et c'est normal. Il faut le temps de se les approprier mais on ne peut pas dire n'importe quoi sur la question de l'effort qui est fait pour les associations. Notre effort est important, il est constant mais il n'a pas augmenté et il n'est pas égal à l'investissement que l'on prévoit. Les 1,7 million de mise à disposition, il faut que l'on dise les choses très clairement, on nous a demandé de les valoriser parce que c'est quelque chose que l'on met en avant sur ce que l'on met à disposition des associations mais il faut être très clair, c'est bidon, ce sont les loyers théoriques qui devraient rentrer si on louait le gymnase, le stade de foot, le stade de rugby aux différents clubs. On le valorise pour montrer l'effort que fait la collectivité pour les associations mais ce n'est pas l'argent qui tombe dans le budget des associations et toutes les communes de France ont un stade de foot qu'elles mettent à disposition, on a la chance d'avoir beaucoup d'associations et les infrastructures qui vont avec mais il faut savoir que tout cela est purement théorique et qu'il n'y a pas plus d'argent qui sort de la collectivité qu'avant.

Sur le travail en régie : on fait déjà beaucoup de choses en régie, nos services sont très sollicités en régie. Je vais prendre des exemples : les cours d'écoles, les jeux au Puycharraud, le CCAS/CIAS l'an dernier, le bâtiment GRELAUD, le bâtiment MACHINAUD qui est en train d'être fait pour accueillir un commerce dans les semaines qui viennent, l'accueil de la mairie qui va être refait aussi par les services, de nombreux travaux dans les écoles, au stade... Je crois qu'aujourd'hui, et c'est heureux, on a des gens qui ont des métiers dans nos services, que l'on entend conserver et on les valorise déjà beaucoup, la preuve. Ils n'ont pas encore pu attaquer l'accueil malgré le fait que c'était prévu, déjà, il y a un petit moment tant leur planning est débordé.

Sur 2026, effectivement, il n'y a rien dans le budget par rapport à l'îlot de la gare mais il me semblait que nous en avions déjà parlé. Il n'y a rien parce que, pour l'instant, ce n'est pas dans le budget de la commune, c'est un investissement qui est en train d'être réalisé par l'Etablissement public foncier. C'est l'EPF qui a acheté le bar, c'est l'EPF qui est en train d'acheter l'hôtel, qui va, probablement, détruire ces bâtiments vu l'état dans lequel ils sont aujourd'hui et ensuite, il y aura un projet à monter avec la commune mais c'est normal, dans ce cadre-là, qu'il n'y ait pas d'inscription budgétaire sur 2026 puisque c'est l'EPF qui, aujourd'hui, agit pour le compte de la collectivité et, peut-être, avec un peu de chance, que l'EPF réussira à trouver un investisseur sans que ce bâtiment ou cet espace passe par le budget de la commune. Ce serait tant mieux pour tout le monde.

Sur l'éclairage public : cela aurait été compliqué de pouvoir mettre de côté pour pouvoir investir sur l'éclairage public. Cela aurait pu se faire sur les 10 dernières années si on avait consacré l'intégralité du budget de la commune dessus et on n'a jamais 80 % de subventions sur le remplacement d'éclairage public. On peut obtenir 30 voire 35 % si on est bon et, d'ailleurs, cela aurait pris une sacrée part

du budget DETR de l'Etat pour le département et je ne pense pas qu'ils auraient voulu le consacrer à cela. Je pense que la DETR a été mieux consacrée pour la maison de santé ou l'arrivée de l'entreprise RIOLAND. Mais cela, ce n'est que mon avis. L'enveloppe départementale n'est pas extensible. »

Monsieur LAGUIDE :

« Je pense que sur les dépenses, c'est un choix politique que l'on assume. Le budget est ce qu'il est, il me semble relativement équilibré et oui, il y aura des choix à faire. Continuer à donner de l'argent aux associations, je pense que c'est quelque chose de vital pour la commune et c'est quelque chose qui commande de la prévention des incivilités, quand on occupe la jeunesse, quand on donne les moyens de pouvoir s'épanouir dans une ville de 5 000 habitants, ce n'est pas de l'argent foutu en l'air et puis il faut réfléchir aussi en partant des besoins des gens. Je ne pense pas que balancer des tunes sur un éclairage public qui fonctionne relativement bien à La Souterraine, ce soit la priorité des gens.

Après, dans ce que vous dites, il y a des choses qui sont complètement incohérentes. Comment peut-on vouloir faire plus de travaux en régie si on diminue le personnel. C'est mon idéal de faire travailler les gens en régie, pourquoi ? Parce que cela permet de localiser de l'emploi, cela stabilise du personnel avec un statut, avec une sûreté de l'emploi. Cela permet d'organiser la progression professionnelle. Défendre des emplois locaux, pour ce qui concerne notre groupe, sera un combat. Plus de travaux en régie, ce serait très bien mais avec du personnel et du personnel correctement payé. On veillera à cela aussi. »

Monsieur LEJEUNE :

« Concernant l'école Tristan l'Hermite, effectivement, on a la totalité de la prime d'assurances qui est inscrite au budget 2026, on a, sur deux exercices budgétaires, les dépenses d'investissement, on a aussi, dans le cadre de la prime d'assurances, des ALGECO qui vont être loués. Ils n'apparaissent pas en dépenses d'investissement puisque c'est une location. »

Monsieur le Maire passe la parole à Véronique ALONZO.

Madame ALONZO :

« Techniquement, on travaille en investissement sur 2 années, l'opération est l'objet de la délibération qui sera présentée tout à l'heure. La prime d'assurances est à peu près à 800 000 €, elle se retrouvera dans le résultat pour l'année prochaine pour payer une partie de l'investissement et une partie du fonctionnement sachant que la location des ALGECO passe en fonctionnement. Il doit en rester pour l'an prochain. Elle est ciblée pour cela. »

Madame DUMIGNARD :

« Il y a, effectivement, la location des ALGECO mais il y a aussi plein de dépenses de fonctionnement liées aux travaux, il faut par exemple installer un SAS d'entrée pour sécuriser l'entrée des élèves à l'école, ce sont des choses qui ne peuvent être prises en investissement car ce sont des choses qui ne resteront pas mais qui, dans la période des travaux, doivent être mises en place pour sécuriser les accès, pour faire en sorte que les enfants aient des salles de classe, ne soient pas sur la route lorsqu'ils arrivent à l'école le matin parce que le portail principal va être utilisé pour entrer les camions du chantier. »

Monsieur LEJEUNE :

« Effectivement, tout cela prend du temps et c'est complexe sachant, qu'en plus, il y a, sur la question des chiffrages, une bataille d'experts entre 3 experts et c'est tant mieux et je vais vous dire pourquoi, entre notre expert, avec l'expert de notre assurance et, depuis quelques mois, avec l'expert de l'assurance de la maman de la personne qui a mis le feu à l'école. Cela devrait nous arranger au

niveau des primes d'assurances. Le fautif a été condamné, il a fait appel, il a été condamné à nouveau en appel pour l'incendie criminel de cette école. C'est l'assurance de la maman, puisque le fautif est mineur, qui, in fine, supportera le coût de ces travaux. »

Monsieur FILLOUX :

« Une petite intervention pour faire partager ma grande déception, le problème de préparer une intervention avant ou de le faire en direct, c'est surtout que je suis très déçu car cela ne colle pas à la présentation que j'ai faite. Dans le DOB, vous avez quasiment toutes les réponses à vos questions.

Concernant les charges de personnel et le travail en régie, je pense que l'on pourra y revenir, on va programmer, prochainement, une commission du personnel et j'ai hâte d'entendre vos propositions et que l'on puisse, aussi, les confronter à la réalité d'un certain nombre d'éléments que j'ai pu mettre dans leur présentation.

Sur l'école Tristan l'Hermite, il y a 800 000 euros d'inscrits, je pense que vous avez compris. C'est aussi se protéger par rapport aux charges qui pourraient venir en supplément des 800 000 euros. Si on ne l'avait pas fait, on nous aurait reproché de ne pas être assez prévoyants. Un budget, c'est aussi pour prévoir un peu l'avenir sur une année. »

Madame LEROY :

« Je voudrais juste revenir sur 2 points. Sur la mutualisation du matériel, je me suis mal exprimée, ce n'est pas avec la com-com mais avec les communes de la com-com, effectivement.

Ensuite, je ne pense pas avoir dit de ne pas garder le personnel. Quand on parle de ne pas le remplacer, c'est parce qu'il n'y a peut-être pas des besoins partout où il est remplacé. Il ne faut pas oublier que l'on a transféré beaucoup de compétences au niveau de la com-com, compétences qui étaient communales avec du personnel qui, maintenant, ne l'est peut-être plus. »

Monsieur LEJEUNE :

« Sur la question de la mutualisation avec les autres communes de la com-com, c'est un peu la même difficulté qu'avec le personnel, c'est, qu'en fait, on a souvent besoin des mêmes outils au même moment. Au printemps, on a tous besoin des tondeuses et de l'épareuse, l'hiver c'est pareil sachant que les petites communes n'ont pas les personnels qui ont les compétences pour manier ces engins et, par conséquent, font plutôt appel à des entreprises privées voire à EVOLIS 23 car la plupart de ces communes ont leur voirie intégrale qui est de la compétence d'EVOLIS 23.

Sur la question des remplacements, je suis désolé mais je vais reprendre mon exemple de tout à l'heure ; si vous avez 10 agents, que vous avez 2 départs en retraite que vous ne remplacez pas, il ne vous reste que 8 agents. Vous avez donc supprimé 2 postes, on s'entend, vous n'avez pas licencié 2 personnes mais vous avez supprimé 2 postes.

Sur le transfert des compétences, là encore, on va faire montre de pédagogie ; on a transféré des compétences à la com-com mais on a transféré le personnel aussi. En fait, quand vous transférez une compétence, vous transférez également les moyens et vous transférez le passif. Quand on a transféré la piscine, on a aussi transféré le coût de la piscine, les agents de la piscine. Quand on a transféré la médiathèque, on a aussi transféré le personnel et on va transférer le bâtiment. Ce n'était pas le bon exemple. Il n'y a pas, aujourd'hui, de personnel qui soit resté communal avec des compétences inutilisées de par le transfert à la com-com. Où avez-vous identifié du personnel en trop et qui n'est pas utile ? ».

Monsieur LEROY :

« Ecoutez, on n'est pas au courant et malheureusement pour nous. On n'a pas du tout les mêmes idées et si on avait les mêmes idées, on serait du même côté. J'imagine bien que nous n'avons pas la même faculté et la même appréciation, vous avez une expérience au niveau de la gestion de la commune. Effectivement, on n'a que le regard que par rapport aux chiffres que vous nous donnez. Ce n'est pas délirant en soit que de vous dire que, d'une manière comme d'une autre, il y a certains points qui nous échappent. Par contre, nous n'avons pas la même politique, on n'a pas du tout envie de la même chose ni la même façon de gérer les choses. Cela peut se comprendre, si l'on s'est combattu aux élections c'est parce que, manifestement, on n'avait pas les mêmes opinions. C'est une évidence. Nous, on aurait essayé de faire plus de mutualisation, si on avait pu le faire et si on avait eu la compétence de le faire. On aurait fait une police municipale si on avait eu les compétences et les moyens de le faire. On aurait eu moins de financement au niveau de certaines associations pour la bonne raison que l'on assumerait dans ce sens-là. Effectivement, on ne peut pas avoir la même lecture de ce que vous faites par rapport à ce que nous, on pense. La façon dont on voit les choses n'est peut-être pas si négative. Si on vote contre le budget, ce n'est pas forcément pour vous faire un petit dans le dos. On pense que, d'une manière comme d'une autre, il faut qu'il y ait une contradiction. La contradiction est bonne, nécessaire et indispensable. Peut-être que l'on se trompe des moments, je ne suis pas un esthète à l'aise au niveau de la comptabilité, etc... mais on essaie de faire des progrès, on n'a pas de personnel, on travaille uniquement qu'entre nous pour essayer de faire avancer les choses. Je suis d'accord avec vous pour certaines choses, pour d'autres, je ne le serai pas. Comprenez que l'on puisse ne pas être d'accord et que l'on ne votera pas ce budget. »

Monsieur LEJEUNE :

« Je ne reproche à personne de voter contre le budget, c'est la démocratie et c'est bien naturel. Je ne demande pas à ce que tout le monde soit d'accord avec moi, encore moins et, ce n'est pas un secret non plus, on n'est pas forcément tous d'accord dans le détail, les investissements y compris, dans le groupe majoritaire où on aurait parfois des choix légèrement différents les uns des autres. Ce n'est pas la question. Mais, quand on affirme des choses et que l'on porte un projet, il faut aussi être clair sur ce que l'on compte faire. Vous venez de dire moins de financement à certaines associations, lesquelles ? et combien ? La police municipale, ok mais je pars du principe qu'il vaut mieux investir dans nos écoles et pour la culture et pour notre sécurité à travers ce que nous avons mis en place en termes de vidéoprotection, sur l'espace de nos bâtiments publics et qui portent leurs fruits, il faut bien le dire aujourd'hui que dans une police municipale. Et quand on nous dit qu'il faut supprimer du personnel, la création d'une police municipale, c'est combien de personnes, c'est quoi ? C'est un agent qui travaille de 9 heures à 17 heures. ? ou autre ? J'entends vos propositions, mais qu'elles soient réfléchies, construites, chiffrées. Présentez un contre budget éventuellement. Quand on dit que l'on aurait fait le choix de baisser les subventions à certaines associations, j'ai envie de dire lesquelles ? et combien ? »

Monsieur VITTE :

« A un moment donné, si vous supprimez, le monde associatif, que vous leur coupez les vivres, vous verrez le dynamisme de la ville de La Souterraine baisser nettement. Effectivement, peut-être, que l'on verra davantage aussi de problèmes de voisinage, de délinquance, etc... Là, aujourd'hui, on a la chance, et c'est vraiment une chance, d'avoir énormément d'associations qui œuvrent pour plus de civilité, plus d'harmonie dans notre ville, que différentes cultures, etc... puissent cohabiter c'est grâce aussi à toutes ces associations sportives,

culturelles, etc... et c'est aussi une des raisons pour lesquelles on investit dans ces associations par les aides, etc... et elles nous le rendent bien en termes de dynamisme mais aussi de citoyenneté. Vous parliez de choses délirantes, moi, je vous parle de clairvoyance. Je pense que la différence entre votre liste, au moment des élections et la nôtre, c'est qu'on a été relativement clairvoyant, je ne dis pas que vous avez été délirant, mais je pense que l'on a été plutôt clairvoyant en soutenant et en maintenant ces aides aux différentes associations. »

Madame DUMIGNARD :

« Effectivement, vous avez raison, on n'est pas d'accord et ce budget représente ce pourquoi on a été élu. C'est pour cela qu'on le présente et qu'on va le porter. Je pense qu'il y a quelque chose que Monsieur le Maire propose et qui peut être intéressant, c'est d'aller au-delà du débat d'orientations budgétaires parce que c'est facile de dire « on pourrait faire différemment, on pourrait faire autre chose », c'est moins facile de faire des propositions concrètes et de faire des propositions chiffrées et appuyer sur les choses concrètes et pas seulement de dire « on aurait fait différemment, on aurait mutualisé mais dire on mutualise quoi, on utilise quoi avec les communes voisines qui ont très peu de personnel municipal. Donc, faites des propositions concrètes, ne soyez pas dogmatiques mais venez avec des choses chiffrées et construites. »

Monsieur LAGUIDE :

« On peut passer notre temps à voter contre par principe mais ce n'est pas comme cela que l'on fait avancer les choses. Je ne vais pas répéter ce qui a été dit, c'est projet contre projet. On ne peut pas avoir raison tout le temps tout seul. Il faut des projets chiffrés, expliquer ce que l'on veut faire avec de la transparence et assumer ses choix vis-à-vis des personnels concernés. Quand on ne remplace pas deux départs en retraite, cela a été expliqué, c'est la suppression de 2 postes et des postes qui font défaut. Et je le répète, on est vigilant aussi pour que les gens travaillent dans de bonnes conditions de travail, avec un parcours professionnel qui peut s'organiser. Plus on va avoir de monde, plus on va avoir des personnels efficaces, qui vont gagner en compétence et vont progresser hiérarchiquement et progresser au niveau des salaires et je trouve cela très bien. On défendra ce genre de choses et c'est sûr que l'on ne sera pas d'accord. Le principe est, quand même, de partir des besoins. Si c'est faire des économies sur les associations pour créer une police municipale, quel est le besoin ? On a une gendarmerie, on pourrait peut-être voir avec eux et faire en sorte que la gendarmerie soit plus efficiente, qu'ils aient plus de moyens eux aussi. On ne va pas outrepasser des fonctions régaliennes qui, je le rappelle, la sécurité est de la responsabilité de l'Etat. Ce n'est pas à nous d'assumer ces charges. Une association sportive, c'est du vivre ensemble, c'est de la mixité sociale. Mais pour que ces associations fonctionnent, on ne va pas leur couper les vivres, comment vont-elles faire ? »

Monsieur LEROY :

« Je vois que le débat devient animé, je vais arrêter là cette discussion. L'opposition n'est pas non constructive. Travailler avec vous, on essaie déjà de le faire, il n'y a pas de souci là-dessus. Par contre, on a une conviction, elle se porte mais les convictions, on peut aussi les chiffrer. Vous avez déjà fait un DOB et un budget avec des employés, des agents de la fonction publique que vous avez fait travailler. Nous, on est que nous. J'espère que vous le comprenez. A partir du moment où on est que nous, on a peut-être effectivement porté le flan à certaines choses ou peut-être que l'on n'a pas tous les éléments pour pouvoir porter ce que l'on a envie de porter. Je reste toujours sur les économies d'énergie, c'est une évidence parce que, d'une manière ou d'une autre, on en aura besoin, il va falloir les faire à marche forcée parce que si on ne les fait pas

à marche forcée, on va se retrouver en difficultés et effectivement, ce n'est pas moi qui vais baisser les subventions aux associations mais c'est vous qui allez le faire par contrainte. Ce sera dommageable parce que, d'une manière comme d'une autre, il vaut mieux essayer de le faire en expliquant les choses plutôt que par contrainte. Je pense que l'on va clore le débat là-dessus, cela ne sert à rien, on va s'agacer. Moi, je ne m'agace pas, je souris toujours aux gens qui s'énervent un peu, je n'ai pas l'intention de m'énervier. J'ai l'intention d'être gentil avec vous mais je pense que, d'une manière comme d'une autre, il faut que l'on reste constructif les uns avec les autres. »

Monsieur LEJEUNE :

« Loin de moi la volonté de vous convaincre que votre programme n'est pas bon, si c'est celui que vous avez présenté, c'est que vous y croyez. Simplement vous dire que, un moment donné, quand on dit des choses dans un débat budgétaire, quand on dit qu'il y a des postes à supprimer, la phase d'après, c'est de dire où. Quand on dit qu'il faut baisser les subventions de certaines associations, c'est dire lesquelles. Quand on propose une police municipale, j'entends bien que ce soit compliqué, notamment pour l'opposition, de dire la police municipale c'est 252 000 € ou 253 500 €. Mais qu'est-ce que c'est, pour vous, que la police municipale que vous voulez mettre en place ? Un agent ? deux agents ? le jour ? la nuit ? quelles sont les missions ? etc... »

La difficulté qui est la nôtre car nous, nous sommes en responsabilité, c'est que quand on propose quelque chose, quand on veut mettre en place un projet ou soutenir une initiative, on sait que l'argent, il faut aller le chercher quelque part. Nous, on est aussi contraint dans les propositions que l'on fait et c'est le jeu de la démocratie. Certes, on a un nombre d'élus qui est plus important, certes, on travaille avec les agents qui ont des compétences techniques qui peuvent nous assister mais il faut que toutes nos propositions soient réalistes et réalisables budgétairement. C'est la contrainte qui est la nôtre et ce n'est pas simple non plus, croyez-moi. »

Monsieur VIARD :

« Vous avez l'honnêteté de dire qu'il y a des éléments que vous ne comprenez pas. Il y a une formation qui va être organisée au mois de mai et saisir un budget municipal, même simple comme le nôtre, ce n'est jamais une affaire facile et pour personne. Ce budget, je le trouve sincère, en dépenses et en recettes. Je ne pense pas que vous mettiez en cause la sincérité de ce budget. Vous pourriez peut-être le voter avec des réserves. »

Monsieur HENRIOT :

« En fait, la démocratie, c'est que l'on puisse débattre sur des arguments et sur du fond, sur du concret. Quand vous nous dites « on n'est pas d'accord avec ce que vous portez », que vous nous dites « nous avons nos convictions et nos positions » mais lesquelles ? Pour que l'on puisse débattre vraiment sur le fond de manière concrète et que l'on puisse apporter des éléments de fond, c'est presque nous qui devons recracher nous-mêmes vos propres éléments de langage pour reprendre votre programme. Pour que l'on puisse débattre de manière sincère, soyez clairs aussi sur vos positions, vos convictions, vos idées et votre programme parce que tel que vous nous les portez là, ce n'est pas clair. Et si on ne sortait pas d'une campagne municipale il y a quelques semaines, avec des projets et des contre projets, s'il n'y avait pas un peu d'ancienneté dans le mandat et que les programmes n'avaient pas été publiés, on ne saurait pas ce pourquoi vous êtes contre et ce que vous nous annoncez là. J'ai donc une question très simple : quelles sont vos positions et quelles sont vos conviction ? »

Madame LEROY :

« Pendant 6 ans, et je crois que je vais arrêter là, on va vous préparer des tableaux, on va vous préparer des chiffrages, on va tout vous préparer et on va parler longtemps pendant les conseils municipaux, les débats vont durer très longtemps. Maintenant, on a 6 ans et on a des commissions quand même, qui se réunissent régulièrement. Ces commissions se réunissant, je pense qu'on aura le temps de discuter sur quoi on est d'accord, sur quoi, on n'est pas d'accord, sur ce que l'on peut supprimer, sur ce que l'on ne peut pas supprimer, etc, etc.... il me semble quand même. »

Monsieur LEJEUNE :

« Il fut un temps où les conseils municipaux, je ne l'ai pas connu, se terminaient plutôt vers 2 ou 3 heures du matin avec des débats. »

Madame LEROY :

« Et bien, on va recommencer ! »

Monsieur LEJEUNE :

« Il y a peut-être un point positif par rapport à d'autres mandats, c'est que l'on discute et chacun amène ce qu'il a à dire et ce qu'il a à faire. Je vous ai tendu la main sur les propositions, maintenant, voilà. Cette année, nous avons fait le choix de ne pas voter le budget avant les élections pour que ce soit la nouvelle équipe qui vote le budget, le cas échéant, s'il y avait eu une alternance, que la nouvelle équipe puisse ne pas être contrainte par un budget qu'elle n'aurait pas choisi. Et je suis conscient que le calendrier budgétaire a été fait, vraiment, à marche forcée cette année. On aura plus de temps l'an prochain et, je le redis, je souhaite que les commissions se réunissent régulièrement pour pouvoir échanger. Je propose d'arrêter là pour le débat budgétaire. »

Il est proposé au Conseil municipal de voter le budget principal équilibré présenté.

Nombre de membres en exercice	: 27	Votes pour	: 22
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 4	Votes contre	: 5
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 0

Sens du vote :

Adoption ☒

Rejet ☐

6. Vote du budget primitif 2026 pour le budget Eau avec reprise des résultats 2025

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M49, et après en avoir débattu lors du débat d'orientations budgétaires du 14 avril 2026, le budget primitif avec la reprise des résultats 2025 votée précédemment dans la délibération « approbation de CFU et affectation des résultats », s'équilibre comme les tableaux suivants le présentent en fonctionnement et en investissement.

FONCTIONNEMENT

Dépenses	CFU 2024	BP + BS +DM 2025	CFU 2025	BP 2026
011: dépenses générales (fournitures, entretien, réparations,...)	11 900,14	57 663,68	9 962,87	62 509,14
628				
627 services bancaires				
012 dépenses de personnel 621	13 524,08	16 000,00	15 875,87	17 000,00
65: autres charges de gestion		2 000,00	0,33	1 000,00
66: Charges financières	15 889,64	16 000,00	11 706,44	15 000,00
67:charges exceptionnelles		1 000,00		2 000,00
68: provisions pour captages				
022: dépenses imprévues 7,5%max		2 000,00		
TOTAL DEPENSES REELLES	41 313,86	94 663,68	37 545,51	97 509,14
023: virement à l'invest		250 000,00		270 000,00
042/68 Dotation aux amortissements	44 168,71	50 000,00	44 203,57	72 000,00
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	44 168,71	300 000,00	44 203,57	342 000,00
RESULTAT REPORTE				
TOTAL	85 482,57	394 663,68	81 749,08	439 509,14

Recettes	CFU 2024	BP + BS +DM 2025	CFU 2025	BP 2026
70: redevances				
73: impôts				
74: dotations et subv				
75: autres produits (part cnale)	180 177,92	170 000,00	161 319,44	160 000,00
013: atténuation de charges				
77: produits exceptionnels				
7865 reprises provisions				
7911: indemnités sinistres				
TOTAL RECETTES REELLES	180 177,92	170 000,00	161 319,44	160 000,00
042/777: sub inv amortissables	8 734,74	7 125,00	7 122,42	25 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	8 734,74	7 125,00	7 122,42	25 000,00
RESULTAT REPORTE (002)		217 538,68		254 509,14
TOTAL	188 912,66	394 663,68	168 441,86	439 509,14

INVESTISSEMENT

DEPENSES	CFU 2024	BP + BS +DM +rar 2024 2025	CFU 2025	RAR 2025	BP 2026
.001OF déficit d'exécution		167 293,17			
16 OF remboursement emprunts	27 208,79	30 000,00	26 424,35		27 000,00
20 étude		37 050,00	29 440,00	4 410,00	20 000,00
21 terrains / matériels		20 000,00			20 000,00
23 travaux	542 071,69	437 527,44	194 605,03	60 127,00	417 293,17
23/238 constitution avance		50 000,00			50 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES	569 280,48	741 870,61	250 469,38	64 537,00	534 293,17
040/139 OF sub inv amortissables	8 734,74	7 125,00	7 122,42		25 000,00
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		7 125,00	7 122,42	-	25 000,00
041/23150 intégration études					
041/2315 opérations patrimoniales					
041/2315 rembt avances	18 376,50	50 000,00			50 000,00
TOTAL OPERATIONS PATRIMONIALES		50 000,00	-	-	50 000,00
total	569 280,48	798 995,61	257 591,80	64 537,00	609 293,17
		864 753,61			673 830,17

RECETTES	CFU 2024	BP + BS +DM +rar 2024 2025	CFU 2025	RAR 2025	BP 2026
.001 OF excédent					182 107,85
1068OF affectation en réserve	63 552,38	0			49 722,32
16.... emprunt		0,61			
13 subventions	495 370,28	398 995,00	395 496,08		
rembt travaux SIAP	131 454,06				
23/238 constution avance		50 000,00			50 000,00
TOTAL RECETTES REELLES		448 995,61	395 496,08	-	281 830,17
.021 OF prélèvement		250 000,00			270 000,00
040/280F amortissements	44 168,71	50 000,00	44 203,57		72 000,00
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		300 000,00	44 203,57	-	342 000,00
2031 OF intégration études					
041/2031 opérations patrimoniales					
041/238 rembt avance	18 376,50	50 000,00			50 000,00
TOTAL OPERATIONS PATRIMONIALES		50 000,00	-	-	50 000,00
	752 921,93	798 995,61	439 699,65	-	673 830,17
					673 830,17

Il est proposé au Conseil municipal de voter le budget eau équilibré présenté.

Nombre de membres en exercice	: 27	Votes pour	: 27
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 4	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption ☒ Rejet ☐

7. Vote du budget primitif 2026 pour le budget Assainissement avec reprise des résultats 2025

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLOUX

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M49, et après en avoir débattu lors du débat d'orientations budgétaires du 14 avril 2026, le budget primitif avec

la reprise des résultats 2025 votée précédemment dans la délibération « approbation du CFU et affectation des résultats », s'équilibre comme les tableaux suivants le présentent en fonctionnement et en investissement.

FONCTIONNEMENT

Dépenses	CFU 2024	BP+BS + DM 2025	CFU 2025	BP 2026
011: dépenses générales (fournitures, entretien, réparations...)	203 581,87	306 119,13	271 681,66	358 035,00
012 personnel transfert de charge	125 645,65	130 000,00	129 525,80	133 000,00
65: autres charges de gestion	122,02	7 000,00		5 000,00
66: charges financières		10 000,00		10 000,00
67: charges exceptionnelles		5 000,00		5 000,00
68 : provisions				
022 : dépenses imprévues		500,00		
TOTAL DEPENSES REELLES	329 349,54	458 619,13	401 207,46	511 035,00
023: virement à l'invest.		227 000,00		200 000,00
042-68 Dotation aux amortissements	135 889,62	137 800,00	137 797,66	151 000,00
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	135 889,62	364 800,00	137 797,66	351 000,00
RESULTAT REPORTE				
TOTAL	465 239,16	823 419,13	539 005,12	862 035,00

Recettes	CFU 2024	BP+BS + DM 2025	CFU 2025	BP 2026
70 : redevances assainissement + PRE	503 983,47	400 000,00	528 041,57	400 000,81
74: dot, subv (prime épuration)				
75 : autres produits	23 071,20	20 000,00	23 868,99	20 000,00
013 : atténuation de charges				
76 : produits financiers				
77 : produits exceptionnels			205,99	
78 : reprise sur provisions				
TOTAL RECETTES REELLES	527 054,67	400 245,00	552 116,55	420 000,81
042-777 : subv inv amortissables	25 645,47	25 504,00	25 503,63	25 504,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	25 645,47	25 504,00	25 503,63	25 504,00
RESULTAT REPORTE (002)		377 915,13		416 530,19
TOTAL	552 700,14	803 664,13	577 620,18	862 035,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES	CFU 2024	BP+BS + DM 2025	CFU 2025	RAR 2025	BP 2026
.001 OF déficit d'exécution					
.020 OF dépenses imprévues					
16 OF remboursement emprunts					
20 études		30 000,00			
21 acquisition matériel terrains	17 088,22	199 655,00	101 549,90		75 000,00
23 travaux	170 084,85	573 796,41	174 825,43	282 295,00	278 098,00
238 constitution avance		50 000,00			50 000,00
TOTAL écritures réelles		853 451,41	276 375,33	282 295,00	403 098,00
1391 OF amortissement subv	25 645,47	25 504,00	25 503,63		25 504,00
TOTAL écritures ordres		25 504,00	25 503,63	-	25 504,00
041/2315 OF Intégration études					
041/2318 rembt avance		50 000,00			50 000,00
TOTAL écritures patrimoniales		50 000,00	-	-	50 000,00
TOTAL	187 173,07	928 955,41	301 878,96	282 295,00	478 602,00
TOTAL					760 897,00

RECETTES	CFU 2024	BP+BS + DM 2025	CFU 2025	RAR 2025	BP 2026
001 OF excédent d'exécution		281 672,41			221 932,76
1088 OF affectation en réserve					
16... emprunt					0,24
13 subventions travaux	875,14	182 238,00	104 341,65	87 964,00	
238 constitution avance		50 000,00			50 000,00
TOTAL écritures réelles		513 910,41	104 341,65	87 964,00	271 933,00
021 OF prélevement		227 000,00			200 000,00
28 OF amortissements	135 889,62	138 045,00	137 797,66		151 000,00
TOTAL écritures ordres		365 045,00	137 797,66	-	351 000,00
041/203 OF Intégration études					
041/238 rembt avance		50 000,00			50 000,00
TOTAL écritures patrimoniales		50 000,00	-	-	50 000,00
TOTAL	875,14	928 955,41	242 139,31	87 964,00	672 933,00
TOTAL					760 897,00

Il est proposé au Conseil municipal de voter le budget assainissement équilibré présenté.

Nombre de membres en exercice	: 27	Votes pour	: 27
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 4	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption ☒ Rejet ☐

8. Vote du budget primitif 2026 pour le budget lotissement La Jérémie 2 avec reprise des résultats 2025

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLOUX

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M57, il est proposé au Conseil municipal de voter le budget équilibré présenté ci-dessous.

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT					
Chap	DEPENSES			RECETTES	
011	6015	Terrain		7015	Vente lots
	6045	Honoraires		774	Subvention budget principal
	605	Travaux	4 018,62	758	Produits divers (TVA)
	608	Frais accessoires			
	652	Rev budget principal			
65	658	charges diverses (TVA)			
	Dép réelles		4 018,62	Rec réelles	0,00
042	60315	Transfert travaux		71355	Variation des stocks de terrain aménagés
	71355-042	Variation des stocks de terrain aménagés	145 113,98	7474	Transfert subvention
	Dép ordre		145 113,98	Rec ordre	145 113,98
	S total		145 113,98		145 113,98
	report			résultat reporté 002	4 018,62
	TOTAL		149 132,60		149 132,60

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
1641	Remb avance BP		1641	Emprunt	145 113,98
			16874	Dette au budget principal	
	Dép réelles	0,00	Rec réelles		145 113,98
3555-040	En-cours production terrain	145 113,98	3555-040	stock terrains	145 113,98
1321	Transfert subvention		315		
	Dép ordre	145 113,98	Rec ordre		145 113,98
	résultat reporté 001	145 113,98			
TOTAL		290 227,96			290 227,96

Il est proposé au Conseil municipal de voter le budget lotissement Jéraphie 2 équilibré présenté.

Nombre de membres en exercice	: 27	Votes pour	: 27
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 4	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption ☒ Rejet ☐

9. Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026 pour le budget principal

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLOUX

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi de finances n °2018-1317 du 28 décembre pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20

décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n° 2022-98 du conseil municipal en date du 27 septembre 2022 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et que cette norme comptable s'appliquera au budget communal.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales qui prévoit « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser M. le maire à procéder pour l'année 2026 pour le budget principal à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Il en informera l'assemblée délibérante lors de la séance suivante.
- donner tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice	: 27	Votes pour	: 27
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 4	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption ☒ Rejet ☐

10. Fongibilité des crédits en M49 pour l'année 2026 pour le budget Eau

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

L'Instruction budgétaire et comptable M4 est mise à jour au 1^{er} janvier 2026. Ces modifications tiennent notamment compte des évolutions réglementaires et/ou législatives intervenues au cours de l'exercice 2025. À ce titre, si les dispositions législatives résultant de la publication de l'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique figurent dans la M4, tel n'est pas le cas des dispositions réglementaires découlant de cette ordonnance.

Il en résulte des évolutions notables pour les Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) : - la modification de l'article L. 1612-1, relative au contrôle budgétaire, aux modalités de gestion pluriannuelle des crédits avant le vote du budget, s'applique également à eux ;

- le renvoi aux dispositions générales, sous réserve des dispositions propres aux SPIC, implique que le SPIC ne vote dorénavant plus de chapitres de dépenses imprévues. En effet, cette mesure, qui relevait du régime des communes disparaît. Les SPIC ont dorénavant la possibilité de conférer à leur ordonnateur la réalisation des virements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section ;

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales qui prévoit « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser M. le maire à procéder pour l'année 2026 pour le budget eau à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Il en informera l'assemblée délibérante lors de la séance suivante.
- donner tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice	: 27	Votes pour	: 27
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 4	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption ☒ Rejet ☐

11. Fongibilité des crédits en M49 pour l'année 2026 pour le budget Assainissement

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

L'Instruction budgétaire et comptable M4 est mise à jour au 1^{er} janvier 2026. Ces modifications tiennent notamment compte des évolutions réglementaires et/ou législatives intervenues au cours de l'exercice 2025. À ce titre, si les dispositions législatives résultant de la publication de l'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique figurent dans la M4, tel n'est pas le cas des dispositions réglementaires découlant de cette ordonnance.

Il en résulte des évolutions notables pour les Services Publics Industriels et commerciaux (SPIC) : - la modification de l'article L. 1612-1, relative au contrôle budgétaire, aux modalités de gestion pluriannuelle des crédits avant le vote du budget, s'applique également à eux ; - le renvoi aux dispositions générales, sous réserve des dispositions propres aux SPIC, implique que le SPIC ne vote dorénavant plus de chapitres de dépenses imprévues. En effet, cette mesure, qui relevait du régime des communes disparaît. Les SPIC ont dorénavant la possibilité de conférer à leur ordonnateur la réalisation des virements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section ; Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales qui prévoit « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser M. le maire à procéder pour l'année 2026 pour le budget assainissement à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Il en informera l'assemblée délibérante lors de la séance suivante.
- donner tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice	: 27	Votes pour	: 27
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 4	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption ☒ Rejet ☐

12. Autorisation de programme et crédits de paiement pour les travaux de réhabilitation de l'école Tristan l'Hermite suite à l'incendie du 23 février 2025

Rapporteur : Madame Patricia MOUTAUD

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier voté par le conseil municipal délibération n° 2026-59 du 14/04/2026

Vu le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026 voté par le conseil municipal du 29/04/2026

Vu la nécessité de procéder à la réhabilitation de l'école Tristan l'Hermite suite à l'incendie survenu le 23/02/2025,

Vu l'estimation de l'opération établie par les différents éléments portés à notre connaissance, d'un montant de 600 000 € TTC.

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la sécurité et de la continuité du service public d'éducation,

Considérant la nécessité de prévoir les crédits nécessaires pour engager ces travaux,

Considérant que le financement de cette opération sera assuré par l'indemnité de l'assureur et des fonds propres.

Il est proposé au conseil municipal :

- de créer une autorisation de programme pour l'opération « travaux de réhabilitation de l'école Tristan l'Hermite après incendie » d'un montant total de 600 000 € TTC
- de répartir les crédits de paiement comme suit :
 - 410 000 € pour l'exercice 2026 sans vote formel
 - 190 000 € pour l'exercice 2027 sans vote formel
- d'autoriser le maire à exécuter et signer les documents nécessaires à l'application de cette délibération et d'inscrire les crédits de paiements nécessaires dans les budgets 2026 et 2027.

Nombre de membres en exercice	: 27	Votes pour	: 27
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 4	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption ☒ Rejet ☐

13. Demande de subvention pour l'aménagement du Talus de la Sédelle

Rapporteur : Madame Patricia MOUTAUD

Le talus situé impasse de la gare le long de la Sédelle doit être repris ; en effet, un affaissement dû au courant et aux intempéries provoque une érosion du talus. Il faut créer un soutènement pour sécuriser le lit de la Sédelle et maintenir le terrain à côté.

Afin de financer une partie de cette opération, une subvention « Boost'Comm'une » peut être sollicitée auprès du département

Le plan de financement s'établit ainsi :

Aménagement talus Sédelle

BESOINS HT		RESSOURCES		
	€		taux	€
aménagement talus Sédelle	80 000,00	Département Boost Commune	60%	48 000,00
		total subventions		48 000,00
		autofinancement	40%	32 000,00
TOTAL	80 000,00	TOTAL		80 000,00

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à déposer le dossier de demande de subvention.

Monsieur LEROY :

« Le talus de la Sédelle, c'est celui qui est du côté de la gare, c'est du côté PICOTY ou de l'autre côté ? »

Monsieur LEJEUNE :

« C'est de l'autre côté. »

Monsieur LEROY :

« Il y avait eu un débat, je ne sais pas si vous vous en rappelez, à l'époque quand le lavoir a été détruit, il a été fait un aménagement qui déjà avait fait polémique, c'était un mur le long du terrain qui avait été acheté à la destruction du lavoir. Ce terrain a été bétonné. Cette terrasse avait été bétonnée ce qui avait déjà provoqué des remous, si j'ose m'exprimer ainsi au niveau des habitants pour la bonne raison que cela fait des turbulences vu que c'est bétonné de l'autre côté et ça mange la rive de l'autre côté. Je me disais, quand même, à la limite, celui qui a créé les turbulences puisque le cours de la rivière a été complètement dévié de ce côté-là, il serait bon de demander, peut-être, une subvention au grand propriétaire qui est à côté. »

Monsieur LEJEUNE :

« Techniquement, je ne sais pas, historiquement, je ne sais pas non plus. Ce qui a été fait à l'époque l'a été avec les autorisations d'urbanisme et en toute légalité. A la limite, c'est à celui qui autorise à faire quelque chose qui est mal fait et qui crée un trouble, de réparer, visiblement à nous, si je vais au bout de la logique parce que si cela avait été des travaux fait à la sauvage, sans autorisation, j'entends mais, là, pour le coup, c'est plutôt que les personnes, qui étaient à notre place il y a 60 ans, n'ont pas eu la vision ou n'avaient pas les compétences techniques pour savoir ce qui allait se passer. Très honnêtement, je sais qu'il y a un problème d'affaissement, je sais qu'il faut le réparer mais je ne serais pas capable de dire quelle en est la cause. »

Nombre de membres en exercice	: 27	Votes pour	: 27
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 4	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption ☒ Rejet ☐

14. Demande de subvention pour l'acquisition de nouveaux colombariums

Rapporteur : Madame Patricia MOUTAUD

Les communes doivent assurer la gestion des cimetières et des concessions funéraires (Code général des collectivités territoriales, art. L. 2223-1).

Il est nécessaire d'acquérir de nouveaux columbariums pour le cimetière de La Souterraine.

Afin de financer une partie de cette opération, une subvention « Boost'Comm'une » peut être sollicitée auprès du département

Le plan de financement s'établit ainsi :

BESOINS HT		RESSOURCES		
	€		taux	€
achats et poses colbarium	14 111,50	Département Boost Commune	60%	8 466,90
		total subventions		8 466,90
		autofinancement	40%	5 644,60
TOTAL	14 111,50	TOTAL		14 111,50

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à déposer le dossier de demande de subvention.

Madame LAHIANI :

« Cela correspond à combien de cases ?

Monsieur LEJEUNE :

« 27. »

Nombre de membres en exercice	: 27	Votes pour	: 27
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 4	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption ☒ Rejet ☐

15. Subvention Caisse des écoles 2026

Rapporteur : Madame Mélissa DUMIGNARD

Lors du vote du budget, il a été provisionné une subvention de fonctionnement au profit de la Caisse des écoles.

Il est proposé d'autoriser le Maire à verser la subvention à hauteur de 20 000 € conformément à la prévision budgétaire.

Nombre de membres en exercice	: 27	Votes pour	: 27
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 4	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption ☒ Rejet ☐

16. Convention d'édition d'un plan de ville avec la société AF Communication

Rapporteur : Madame Mégane LEPINE

Une convention entre AF Communication et la commune expose les modalités de l'accord pour l'édition du plan de la ville gratuitement selon les règles suivantes :

- 1- La mairie de LA SOUTERRAINE confie en exclusivité la réalisation de son Plan de Ville à AF Communication qui en assumera intégralement la régie publicitaire et s'engage à prendre entièrement à sa charge les frais d'édition : Maquette, Mise en Page, Bons à tirer, Impression, Livraison.
- 2- Ce document se composera de photos, de textes, du tracé du plan R/V fournis et montés par la mairie de LA SOUTERRAINE, en format PDF HD avec le fichier source, qui garde l'entière responsabilité de leur insertion et d'une autre partie publicitaire répartie judicieusement tout au long du document. La publicité occupera au maximum un tiers de la surface.
- 3- Caractéristiques du plan de Ville :
 - Format ouvert 70 x 50 cm, format fermé 10 x 16,6 cm
 - Impression quadri R°V° sur couché satiné 90 g,
 - Façonnage : 6 plis accordéons 2 plis croisés,
 - Nombre d'exemplaires : 10 000
 - Livraison à la mairie : début juillet
 - Les plans ont une validité de 2 ans et sont mis à jour à la fin de chaque période.
- 4- La mairie de LA SOUTERRAINE s'engage à fournir à AF Communication, au plus tard 6 semaines avant la date de parution, le fichier source recto/verso du plan en format PDF HD à AF Communication pour insertion des annonceurs publicitaires. AF Communication renverra un BAT à valider par la mairie avant envoi à l'impression par nos soins.
- 5- AF Communication s'engage à éditer ce document quel que soit les résultats publicitaires et procède également à ses frais, à un tirage supplémentaire destiné à l'envoi des exemplaires justificatifs à tous les annonceurs et dépôt légal.
- 6- Avant le début des travaux publicitaires, la mairie de LA SOUTERRAINE fournira à AF Communication une lettre accréditive pour authentifier le travail du représentant dans sa démarche publicitaire et la liste de ses fournisseurs locaux et extra locaux.
- 7- AF Communication assumera l'entière responsabilité fiscale et financière de cette édition. Il est seul responsable vis à vis des tiers.
- 8- A la fin de chaque période, AF Communication s'engage à récupérer et recycler les exemplaires restants, la mairie s'engage à remettre une nouvelle lettre d'accréditation à AF Communication à chaque réédition du plan de ville pour son équipe commerciale.
En cas de besoins supplémentaires, AF Communication s'engage à ajuster le tirage à chaque nouvelle parution.
- 9 - La présente convention est établie pour 3 parutions d'une validité de 2 ans chacune (2026, 2028, 2030), la réédition permettant une nouvelle mise à jour du plan de ville, chaque édition restante sera récupérée par AF Communication pour recyclage.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention

Nombre de membres en exercice	: 27	Votes pour	: 27
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 4	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption ☒ Rejet ☐

17. Actes en la forme administrative

Rapporteur : Monsieur Etienne LEJEUNE

Selon l'article L 1212.1 du Code général de la propriété des personnes publiques, les collectivités territoriales ont la qualité pour passer en la forme administrative leurs actes d'acquisition d'immeubles et de droits réels immobiliers ou de fonds de commerce. Ces personnes publiques peuvent également procéder à ces acquisitions par acte notarié.

Les collectivités territoriales peuvent recourir à l'établissement d'actes en la forme administrative pour la vente ou l'acquisition d'immeubles. En effet, au terme de l'article L 1311.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les maires sont habilités à recevoir et authentifier les actes administratifs.

Article L 1311.13 du CGCT : « Les maires, les présidents des conseils départementaux et les présidents des conseils régionaux, les présidents des établissements publics rattachés à une collectivité territoriale ou regroupant ces collectivités et les présidents des syndicats mixtes sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par ces collectivités et établissements publics.

Lorsqu'il est fait application de la procédure de réception et d'authentification des actes, la collectivité territoriale ou l'établissement public partie à l'acte, est représenté, lors de la signature de l'acte, par un adjoint ou un vice- président dans l'ordre de leur nomination ».

Ainsi, l'exercice de fonction notariale de réception et d'authentification d'actes administratifs est un pouvoir propre du maire, qui ne peut être délégué. Il importe donc, pour assurer la neutralité de l'autorité recevant l'acte, que le conseil municipal désigne, par délibération, un adjoint pour signer cet acte, en même temps que le cocontractant et en présence du maire.

Les actes susceptibles d'être concernés par leur authentification en la forme administrative sont ceux qui sont soumis à l'obligation de publicité foncière (ventes, acquisitions d'immeubles, locations de longue durée, servitudes).

Considérant l'intérêt pour la commune de régulariser certaines transactions immobilières sous cette forme, il est proposé de désigner le 1^{er} adjoint, Patrice FILLoux, pour représenter la commune et signer ces actes en la forme administrative.

Cette procédure sera utilisée au cas par cas, selon les caractéristiques des acquisitions ou cessions à réaliser.

Il est proposé au conseil municipal de :

- désigner M. FILLoux Patrice, premier adjoint, comme représentant de la collectivité pour signer les actes authentiques au nom de la commune.

Nombre de membres en exercice	: 27	Votes pour	: 27
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 4	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption ☒ Rejet ☐

18. Rémunération d'un placier receveur

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

M. le Maire explique qu'un poste permanent de placier receveur contractuel à temps non complet a été créé par délibération du conseil municipal en date du 19 janvier 2021.

Cet emploi correspond au grade d'Adjoint Technique, du cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux, catégorie C, filière technique. La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 8/35^e.

Au regard du blocage des grilles de rémunération et de la valeur du point d'indice en parallèle de l'évolution régulière du SMIC, il convient de revoir les modalités de rémunération du placier qui ne sont plus adaptées.

M. le Maire propose donc au conseil municipal :

- de fixer la rémunération par référence aux indices de la grille de rémunération des adjoints techniques ;
- d'inscrire au budget les crédits prévus à cet effet.

Nombre de membres en exercice	: 27	Votes pour	: 27
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 4	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption ☒ Rejet ☐

19. Délibération portant création d'un emploi d'agent technique polyvalent

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de renforcer les équipes des services techniques de la ville et notamment le poste de mécanicien actuellement à temps non complet ;

Le Maire propose à l'assemblée d'augmenter le temps de travail du poste créé à temps non complet en 2024 en créant un emploi permanent d'agent technique polyvalent à temps complet à compter du 1^{er} juin 2026.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires de catégorie C relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le Maire sera chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Monsieur LEROY :

« Ce monsieur est déjà là ? »

Monsieur LEJEUNE :

« Oui, il est déjà là à mi-temps et on souhaiterait le prendre à temps complet parce qu'il a la possibilité de le faire, il ne l'avait pas au départ, ce qui nous permettra d'avoir un meilleur suivi mais surtout de pouvoir gérer, en interne, un certain nombre d'entretiens et de réparations sur les véhicules qui nécessitaient, auparavant, l'intervention d'entreprises extérieures ou de garages. On espère donc faire des économies sur nos véhicules. »

Nombre de membres en exercice	: 27	Votes pour	: 27
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 4	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption ☒ Rejet ☐

20. Délibération portant création d'un emploi de cuisinier à temps complet

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLOUX

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de renforcer les équipes de la cantine de la cité scolaire qui fournissent les repas des élèves de la ville et en prévision de la création, par la commune, d'une cantine centrale ;

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent de cuisinier à temps complet à compter d'août 2026, affecté au service affaires scolaires.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires de la catégorie C relevant des cadres d'emplois des adjoints techniques ou des agents de maîtrise territoriaux.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction publique considérant que les besoins des services et la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Le candidat retenu devra justifier d'un niveau scolaire ou d'une expérience professionnelle lui permettant d'exercer les fonctions dévolues à l'emploi.

La rémunération sera établie au regard des diplômes obtenus en lien avec la spécialité et de l'expérience sur un poste similaire, par référence aux échelles de rémunération des adjoints techniques ou des agents de maîtrise. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Monsieur FILLOUX :

« Pour information, c'est un personnel qui, lorsqu'il sera recruté et que notre cantine arrivera à la phase de finalisation, pourra être transféré. »

Madame LEROY :

« Le recrutement est prévu, là maintenant ? »

Monsieur LEJEUNE :

« On va lancer l'offre, l'idée serait qu'il puisse démarrer en septembre, si possible à la rentrée scolaire. »

Nombre de membres en exercice	: 27	Votes pour	: 27
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 4	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption ☒ Rejet ☐

21. Elections professionnelles de décembre 2026

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Par délibération du 10 février 2026, les élus ont validé un comité social territorial (CST) commun entre la commune de LA SOUTERRAINE et le CCAS de LA SOUTERRAINE.

Le CST est composé de représentants du personnel et de représentants de la collectivité.

Les élections auront lieu en décembre 2026, il s'agit d'une élection à un seul tour à la proportionnelle.

Détermination du nombre de sièges au Comité Social Territorial :

Le nombre de sièges est fixé par le décret du 30 mai 1985 n° 85/565 en fonction des effectifs de la collectivité, pour le CST commune de LA SOUTERRAINE et du CCAS, le nombre de sièges proposé est de 4 titulaires et 4 suppléants.

Maintien du paritarisme :

Vu la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et le décret n° 2011.2010 du 27/12 /2011 relatif au CTP ainsi que la loi d'août 2019 de transformation de la fonction publique qui vient modifier le cadre réglementaire du CST,

Vu la demande des organisations syndicales de maintenir le paritarisme,

Il est proposé de maintenir le paritarisme,

Recueil du vote des représentants de la collectivité

Il est proposé de recueillir le vote des représentants de la collectivité.

Représentation des hommes et des femmes

Les éléments suivants ont été fournis aux organisations syndicales.

	Femmes	Hommes	Total
Fonctionnaires (stagiaires et titulaires)	34+5 :39	42	76+5 :81
Contractuels de Droit public	5	3	8
Contractuels de droit privé	1	1	2
Total	40+5 :45	46	91

Demande des syndicats de ne pas recourir au vote électronique et donc de maintenir le vote à l'urne et par correspondance.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de :

- maintenir le paritarisme ;
- recueillir le vote des représentants de la collectivité ;
- fixer le nombre de représentants du personnel à 4 titulaires et 4 suppléants ;
- fixer le nombre de représentants de la collectivité à 4 titulaires et 4 suppléants ;
- organiser le vote à l'urne et par correspondance ;
- autoriser le maire à ester en justice pour tout litige lié aux élections professionnelles ;
- autoriser le maire à signer tous documents nécessaires.

Monsieur VIARD :

« Maintien du paritarisme, vous imaginez ce que cela veut dire. C'est fou de demander aux collectivités de maintenir ou de ne pas maintenir le paritarisme. C'est un principe quasiment constitutionnel. Donc, on le maintient et je trouve cela très, très bien. On le maintient un peu partout parce que, sinon, on

reviendrait à ce qui existait avant 58, les commissions administratives ou les syndicats. »

Nombre de membres en exercice	: 27	Votes pour	: 27
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 4	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption ☒ Rejet ☐

22. Composition de la commission Culture – Patrimoine – Cérémonies

Rapporteur : Monsieur Etienne LEJEUNE

Les commissions municipales ont été composées lors du conseil municipal du 31 mars.

Une modification doit être adoptée sur la commission Culture – Patrimoine – Cérémonie

En effet, Madame Pauline LAHIANI souhaite intégrer cette commission composée de : Sébastien VITTE, Philippe VIARD, Léo HENRIOT, Christine HIVERT, Nathalie DONY, Fabienne LUGUET, Sophie GUERET, Jean-Noël PINAUD, Nathalie CHATEAU, André LEROY.

Nombre de membres en exercice	: 27	Votes pour	: 27
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 4	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption ☒ Rejet ☐

23. Désignation des délégués au Syndicat AEP Gartempe Sédelle

Rapporteur : Monsieur Etienne LEJEUNE

Par délibération en date du 31 mars dernier, le conseil municipal a procédé à l'élection de ses représentants au sein du Syndicat AEP Gartempe Sédelle.

Monsieur Jean-François LAGUIDE a donc été désigné délégué titulaire et Monsieur Philippe VIARD, délégué suppléant.

Or, selon les statuts du syndicat (article IV), deux titulaires doivent être désignés.

Il est donc proposé au conseil municipal de désigner Messieurs LAGUIDE et VIARD, délégués titulaires.

Nombre de membres en exercice	: 27	Votes pour	: 27
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 4	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption ☒ Rejet ☐

24. Convention de prêt de l'exposition « Amédée Couder » à Micro-Folie

Rapporteur : Monsieur Etienne LEJEUNE

La cité internationale de la tapisserie prête l'exposition « Amédée Couder » à la commune de La Souterraine. Cette exposition sera installée à la Micro-Folie du 18 juin au 20 septembre 2026.

La convention jointe précise les modalités du prêt.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention et à mettre les moyens nécessaires à son application.

Monsieur LEROY :

« J'ai vu que le prix des œuvres prêtées est assez élevé, est-ce qu'on a un service de sécurité supplémentaire ? »

Monsieur LEJEUNE :

« On a alarme et caméras. Cela répond aux exigences du musée de la Tapisserie. »

Monsieur VITTE :

« Nous avons déjà eu une exposition en collaboration avec le musée de GUERET avec des œuvres relativement importantes. Il y avait une assurance aussi, au même titre que les tapisseries d'AUBUSSON. Micro-Folie est suffisamment sécurisée pour accueillir cela. »

Nombre de membres en exercice	: 27	Votes pour	: 27
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 4	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption ☒ Rejet ☐

**25. Désignation d'un représentant de la commune à l'ESCURO – CPIE
Pays Creusois**

Rapporteur : Monsieur Etienne LEJEUNE

Il convient de désigner un représentant de la commune de La Souterraine dans cette structure.

Le Conseil municipal a désigné, à l'unanimité, pour le représenter :

- Madame Patricia MOUTAUD

Nombre de membres en exercice	: 27	Votes pour	: 27
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 4	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 0

Sens du vote : Adoption ☒ Rejet ☐

Monsieur LEJEUNE lève la séance à 20h45

Le Maire,

Etienne LEJEUNE

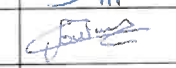
Le secrétaire de séance,

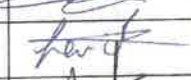
Julien DELANNE

Table des délibérations de la séance

2026-76B	Approbation du Compte Financier Unique du budget du lotissement de la Jéraphie 2 pour l'exercice 2025 et affectation des résultats
2026-77B	Approbation du Compte Financier Unique du budget Eau pour l'exercice 2025 et affectation des résultats
2026-78B	Approbation du Compte Financier Unique du budget Assainissement pour l'exercice 2025 et affectation des résultats
2026-79B	Approbation du Compte Financier Unique du budget du lotissement de la Jéraphie 2 pour l'exercice 2025
2026-80B	Vote du budget primitif 2026 pour le budget principal avec reprise des résultats 2025
2026-81B	Vote du budget primitif 2026 pour le budget Eau avec reprise des résultats 2025
2026-82B	Vote du budget primitif 2026 pour le budget Assainissement avec reprise des résultats 2025
2026-83B	Vote du budget primitif 2026 pour le budget lotissement La Jéraphie 2 avec reprise des résultats 2025
2026-84B	Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026 pour le budget principal
2026-85B	Fongibilité des crédits en M49 pour l'année 2026 pour le budget Eau
2026-86B	Fongibilité des crédits en M49 pour l'année 2026 pour le budget Assainissement
2026-87B	Autorisation de programme et crédits de paiement pour les travaux de réhabilitation de l'école Tristan l'Hermite suite à l'incendie du 23 février 2025
2026-88B	Demande de subvention pour l'aménagement du talus de la Sédelle
2026-89B	Demande de subvention pour l'acquisition de nouveaux colombariums
2026-90B	Subvention Caisse des écoles 2026
2026-91B	Convention d'édition d'un plan de ville avec la société AF Communication
2026-92B	Actes en la forme administrative
2026-93B	Rémunération d'un placier receveur
2026-94B	Délibération portant création d'un emploi d'agent technique polyvalent
2026-95B	Délibération portant création d'un emploi de cuisinier à temps complet
2026-96B	Elections professionnelles de décembre 2026
2026-97B	Composition de la commission Culture – Patrimoine – Cérémonies - Modification
2026-98B	Désignation des délégués au Syndicat AEP Gartempe Sédelle
2026-99B	Convention de prêt de l'exposition « Amédée Couder » à Micro-Folie
2026-100B	Désignation d'un représentant de la commune à l'ESCURO – CPIE Pays Creusois

PRÉSENCE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 / 04 / 2026
A 19H00

Ordre	Fonction	Titre	Prénom	Nom	Présence
1	M	Monsieur	Etienne	LEJEUNE	
2	A	Monsieur	Patrice	FILLOUX	
3	A	Madame	Fabienne	LUGUET	
4	A	Monsieur	Julien	DELANNE	
5	A	Madame	Karine	NADAUD-MONTAGNAC	
6	A	Monsieur	Sébastien	VITTE	
7	A	Madame	Patricia	MOUTAUD	
8	A	Monsieur	Jean-Noël	PINAUD	
9	A	Madame	Mélissa	DUMIGNARD	
10	CM	Madame	Christine	HIVERT	
11	CM	Monsieur	Philippe	VIARD	
12	CM	Madame	Stella	CHERVY CHAIGNEAU	
13	CM	Madame	Nathalie	DONY	
14	CM	Monsieur	Jean-François	LAGUIDE	
15	CM	Monsieur	Stéphane	MICHAUD	
16	CM	Monsieur	David	MADELENAT	
17	CM	Monsieur	Régis	MATHIEU	
18	CM	Madame	Sophie	GUERET	

19	CM	Madame	Pauline	LAHIANI	
20	CM	Madame	Mégane	LEPINE	
21	CM	Madame	Anaïs	VERGNAUD	
22	CM	Monsieur	Léo	HENRIOT	
23	CM	Monsieur	André	LEROY	
24	CM	Monsieur	Pascal	GOULOUZELLE	
25	CM	Madame	Isabelle	LEROY	
26	CM	Madame	Nathalie	CHATEAU	
27	CM	Monsieur	Alexis	DEFLANDRE	

